

# SOMMAIRE

---

	Pages
<b>Décisions du Conseil départemental</b>	
- Réunion du 30 mai 2016.....	5
<b>Décisions de la Commission permanente</b>	
- Réunion du 2 mai 2016.....	31
- Réunion du 30 mai 2016.....	133

*Sont publiés intégralement les délibérations du Conseil départemental, de la Commission permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.*

*Le texte intégral des actes cités dans ce recueil peut être consulté au Centre de Documentation à l'Hôtel du Département.*

---

***DECISIONS***

***du Conseil départemental***



**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LUNDI 30 MAI 2016**



**FINANCES****DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Pierre-Jean VERZELEN

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : N. FRICOTEAUX

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<b>RAPPORT N° 010</b> <b>Compte administratif de l'exercice 2015</b>
---

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3312-5,

Vu le rapport N° 010,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Considérant qu'il convient de substituer à la page 5 du document budgétaire du Compte administratif de l'exercice budgétaire 2015-Budget Principal la version corrigée diffusée qui figurera au procès-verbal de la présente réunion du Conseil départemental,

M. Nicolas FRICOTEAUX s'étant retiré au moment des votes,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité, arrête le Compte de gestion 2015, en réalisation ;

- à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour, 8 abstentions), adopte, s'agissant, d'une part, du Budget Principal et, d'autre part, des Budgets Annexes, le Compte administratif de l'exercice 2015 dans toutes les lignes ainsi que l'état des restes à réaliser.

Acte déposé en Préfecture  
Le 10/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 100****Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

Arrête à l'unanimité, au terme de l'examen des rapports à incidence budgétaire, la Décision modificative n° 1 du Budget départemental 2016, présentée par M. le Président du Conseil départemental, comme suit par chapitre :

En dépenses :

. chapitre 022 : - 1 129 000 €  
. chapitre 65 : + 1 129 000 €.

La Décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2016 s'élève à 0 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 03/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 150</b> <b>Gestion des emprunts structurés à risque - Transaction avec la CRCAM Nord Est et le Crédit Agricole - CIB</b></p>
---

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. TORDEUX ne prend pas part au vote et 14 autres abstentions),

- Vu le décret n°2014-444 du 29 avril 2014 (amendé par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015) relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque ;
- Vu la Convention de prêt référencée p06845srat / PA2202 / Encours 732 signée le 9 juillet 2001 entre le Département, la CRCAM Nord Est (prêteur) et CA CIB (domiciliataire des flux) et notamment son dernier avenant signé le 12 septembre 2006 et fixant la structure actuelle du taux ;
- Vu la notification d'aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, en date du 22 avril 2016, fixant à 50,21% le taux de l'aide pour le remboursement anticipé du prêt susévoqué ;

- Après analyse des propositions d'aide reçues du fonds de soutien et de la proposition de sortie définitive reçue de la CRCAM Nord Est /CACIB,

**DECIDE** de solliciter dans un premier temps le dispositif dérogatoire du fonds de soutien tel que décrit à l'article 6 du décret n°2014-444 ;

**PREND ACTE** que le Département conserve la possibilité d'effectuer un réaménagement sur ledit contrat à tout moment durant cette période dérogatoire ;

**APPROUVE le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel** avec la CRCAM Nord Est (prêteur) et CA CIB (domiciliataire des flux) ayant pour objet de prévenir une contestation à naître opposant le Département de l'Aisne, d'une part, et la CRCAM Nord Est (prêteur) et CA CIB (domiciliataire des flux), d'autre part, au sujet du contrat de prêt référencée p06845srat / PA2202 / Encours 732 signée le 9 juillet 2001, sachant qu'en acceptant le protocole d'accord transactionnel, le Département de l'Aisne renonce à toutes réclamations, instances ou actions futures, de quelque nature que ce soit, à l'encontre des autres parties, résultant des rapports de droit ou de fait entretenus entre elles au titre du prêt tels qu'ils existent depuis sa conclusion et jusqu'au jour de la signature du protocole d'accord transactionnel ;

**DECIDE** d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette situation.

Acte déposé en Préfecture  
Le 02/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 151**

**Aide du fonds de soutien pour le remboursement anticipé d'un prêt structuré à risque contracté auprès de la CRCAM Nord Est et du Crédit Agricole - CIB**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de donner délégation au Président du Conseil départemental de l'Aisne afin de signer la convention à conclure avec le représentant de l'Etat, ayant pour objet de définir les modalités de versement de l'aide du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi de finances pour 2014 (loi 2013-1278 du 29 décembre 2013), dans le cadre du traitement de l'emprunt structuré à risque référencé p06845srat (n° interne 732), souscrit auprès de la CRCAM Nord-Est et du Crédit Agricole – CIB, conformément à l'article 6 du décret n°2014-444.

Acte déposé en Préfecture  
Le 02/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 152**

**Utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée départementale  
au Président du Conseil départemental conformément à l'article  
L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales - 1er  
trimestre 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **152**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental du compte rendu de l'exercice de sa compétence déléguée issue de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux marchés et accords-cadres, pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Acte déposé en Préfecture  
Le 02/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<p><b>RAPPORT N° 250</b> <b>Formation des élus</b></p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 250,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées dans le cadre de l'exercice 2015, joint au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture  
Le 02/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. POTELET, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<b>RAPPORT N° 251</b> <b>Tableau des effectifs</b>
---

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions),

Décide :**1) de créer les postes suivants :****Collège de CORBENY**

- création de quatre postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement.

**Direction des Politiques Sociales et Familiales**

- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture.

**Pilotage des Territoires**

- création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,

## 2) de créer les postes suivants par suppressions :

### **Direction des Affaires Administratives et Financières**

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Direction Informatique**

- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal,  
 - création d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,  
 - création de trois postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe par suppression de trois postes d'emploi avenir.

### **Direction de la Voirie Départementale**

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de technicien territorial.

### **Collèges**

- création de deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement,  
 - création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement.

### **Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité**

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

### **Direction des Politiques Sociales et Familiales**

- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif par suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif principal,  
 - création d'un poste de puéricultrice de classe normale par suppression d'un poste d'infirmière de classe supérieure,  
 - création d'un poste dans le cadre d'emploi des infirmières territoriales en soins généraux ou dans le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales par suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Pilotage des Territoires**

- création de deux postes de conseiller territorial socio-éducatif par suppression de deux postes d'assistant territorial socio-éducatif principal,  
 - création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe,  
 - création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

## 3) de supprimer les postes suivants :

- suppression de deux postes de collaborateur de groupes d'élus,  
 - suppression d'un poste de directeur général adjoint,  
 - suppression d'un poste de directeur territorial,  
 - suppression d'un poste d'attaché territorial principal,  
 - suppression de deux postes d'attaché territorial,  
 - suppression de deux postes de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,



- suppression de deux postes de rédacteur territorial,
- suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression de trois postes d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression d'un poste d'ingénieur chef territorial,
- suppression d'un poste d'ingénieur chef territorial de classe normale,
- suppression de sept postes d'ingénieur principal territorial,
- suppression de quatre postes d'ingénieur territorial,
- suppression de deux postes de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression de trois postes de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression d'un poste de technicien territorial,
- suppression de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression de cinq postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression de deux postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression de sept postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression de trois postes d'agent de maîtrise territorial principal,
- suppression de deux postes d'agent de maîtrise territorial,
- suppression d'un poste de réceptionnaire,
- suppression d'un poste de spécialiste B,
- suppression d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine,
- suppression d'un poste de bibliothécaire territorial,
- suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression de deux postes d'assistant territorial de conservation,
- suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression d'un poste de biologiste, vétérinaire, pharmacien de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression de deux postes de technicien paramédical territorial de classe supérieure,
- suppression de deux postes de technicien paramédical territorial de classe normale,
- suppression de trois postes de médecin territorial hors classe,
- suppression de trois postes de médecin territorial de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression d'un poste de technicien de laboratoire de classe supérieure.

Acte déposé en Préfecture  
Le 03/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**ECONOMIE, TOURISME ET LOGEMENT****DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 301</b> <b>Demandes de subventions en matière touristique</b> <b># Compétence partagée</b></p>
---

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 301,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie, au chapitre 65, l'Autorisation d'Engagement suivante :

ECONOMIE AE 2016-3 FONCTIONNEMENT (thématique tourisme) +10 000 €  
selon l'échéancier de crédits de paiement figurant dans le document budgétaire ;

2) Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement de 10 000 € au chapitre 65 du Budget départemental ;

3) Alloue les subventions suivantes au chapitre 65 :

- 8 000 € au Cercle Ferroviaire et Touristique du Vermandois (CFTV) afin de l'aider à combler le déficit de 8 580,69 € constaté au 31 décembre 2015 ;

- 2 000 € à la Ville de SOISSONS, sur une dépense subventionnable prévisionnelle de 10 181 € HT, pour la réalisation, dans le cadre de son projet de création d'un chemin de la mémoire et d'une voie verte à vocation touristique sur l'ancienne ligne de chemin de fer Rochy-Condé, du 1<sup>er</sup> tronçon consacré à Robert DESNOS, reliant l'avenue Winston Churchill au boulevard de Presles.

Acte déposé en Préfecture  
Le 03/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. POTELET, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 350**  
**Instauration de la taxe départementale de séjour additionnelle**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **350**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. François RAMPELBERG**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour, 1 voix contre, 14 abstentions),

Décide d'instaurer la taxe départementale de séjour additionnelle de 10 % à la taxe de séjour perçue par les communes et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**EDUCATION, SPORT, CULTURE ET JEUNESSE****DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<b>RAPPORT N° 501</b> <b>Enseignement</b> <b># Compétence partagée</b>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 501,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Vu ses délibérations en dates des 29 juin 2015 et 4 avril 2016 relatives respectivement, d'une part, aux rapports n° 502 et 552 et, d'autre part, au rapport n° 502,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie les modalités financières de paiement du régime d'aide aux cantines, pour l'année 2015/2016, arrêtées par sa décision du 4 avril 2016 relative à l'aide départementale en matière de cantines accueillant des élèves de niveau pré-élémentaire et primaire provenant d'écoles fermées ou regroupées en décidant que la totalité de l'aide correspondant à l'année scolaire 2015/2016 sera versée aux bénéficiaires et précise que la suppression de ce régime d'aide sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

2) Confirme les engagements financiers pris au point 1 de la délibération n°502 du 29 juin 2015 relative au régime d'aide départementale en faveur des communes, de leurs regroupements ou des associations qui organisent le transport des élèves de l'enseignement du premier degré vers les piscines en vue de l'apprentissage de la natation pour l'année scolaire 2015/2016 et décide la non-reconduction de ce régime d'aide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

3) Confirme les engagements financiers pris lors la délibération n°552 du 29 juin 2015 relative aux classes de découverte, de patrimoine, artistiques, de neige, de danse, itinérantes, des séjours éducatifs et à dominante physique et sportive pour l'année scolaire 2015/2016 et décide la non-reconduction en l'état des aides en faveur de ces dispositifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

4) Ratifie l'inscription des crédits supplémentaires nécessaires suivants :

**en dépenses**  
chapitre 65

1 008 985,00 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 03/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 502</b> <b>Intervention du Département dans les domaines du Sport et de la Culture</b> <b># Compétence partagée</b></p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 502,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription, au chapitre 65, d'un crédit prévisionnel de 60 000 € ;

2) Alloue les subventions suivantes (chapitre 65) :

Au titre de l'aide aux familles pour les départs en vacances : 40 000 €,

au titre de l'aide au sport professionnel,

- 5 000 € à la SASP SQBB pour la réalisation de ses missions d'intérêt général (MIG),

au titre du soutien aux manifestations culturelles d'intérêt départemental ou intercommunal,

- Association SAINT-QUENTIN BASKET-BALL (SQBB) - 2ème édition du « Rudy Gobert Camp » du 10 au 16 juillet et du 17 au 23 juillet 2016 à SAINT-QUENTIN 5 000 €
- Club de Rozoy Moto Quad Passion – Championnat de Picardie de moto-cross le 10 juillet 2016 à ROZOY-SUR-SERRE 3 000 €
- Association Marche Mythique Organisation 2<sup>ème</sup> édition du « Paris – Alsace » à la marche athlétique du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2016 1 000 €
- Olympique Saint-Quentinois Football - 23<sup>ème</sup> édition du tournoi annuel des Petits As le 8 mai 2016 à SAINT-QUENTIN 5 000 €
- Groupement des associations aéronautiques soissonnaises « Les 25 ans de l'aérodrome de SOISSONS – COURMELLES » les 11 et 12 juin 2016 2 000 €
- Comité Animation Village de LEME - Fête de la pomme et du cidre le 9 octobre 2016 à LEME 1 000 €
- Association Rock'N de CHAUNY - Festival Rock'N le 30 avril 2016 à CHAUNY 3 000 €
- Association We Are Darling de WARMERIVILLE (Marne) - Concert de l'été 35 000 € ;

3) Adopte le projet d'avenant n°1 à la convention financière du 27 octobre 2015, passée pour la saison 2015/2016 entre le Département et la SASP SQBB, tel que joint en annexe dans le rapport du Président ;

4) Autorise le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention financière du 27 octobre 2015, passée pour la saison 2015/2016 entre le Département et la SASP SQBB,
- la convention financière à intervenir entre le Département et l'association We Are Darling de WARMERIVILLE (Marne), dans le cadre de la réalisation d'un concert de l'été.

Acte déposé en Préfecture  
Le 03/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. TIMMERMAN

<p><b>RAPPORT N° 503</b> <b>Intervention du Département en faveur des musées</b> <b># Compétence partagée</b></p>
---

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 503,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Considérant que le budget final de la manifestation serait susceptible de varier par rapport aux prévisions :

- . en baisse s'agissant des dépenses,
- . en hausse en ce qui concerne les recettes avec l'apport d'aides d'autres partenaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue, sur les crédits disponibles au chapitre 65, à l'association des Amis du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation de FARGNIERS une subvention exceptionnelle maximale de 25 000 €, susceptible d'être modulée en fonction de la réalité des dépenses et des recettes, pour l'organisation de la célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du musée, les 4 et 5 juin 2016 ;

- 2) Autorise son Président à signer un avenant à la convention passée avec l'Association suite à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2016.

Acte déposé en Préfecture  
Le 10/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 750</b> <b>Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et</b> <b>évaluation environnementale</b></p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions),

Arrête le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) et son évaluation environnementale dans leurs versions, telles que jointes en annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture  
Le 02/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 752**

**Charte foncière agricole - Demande d'autorisation du Président à  
signer la Charte**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 752,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de Charte foncière agricole de l'Aisne ;

2) Autorise le Président du Conseil départementale à signer le projet de Charte, au nom du Département, et tout document s'y référant.

Acte déposé en Préfecture  
Le 02/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

---

***DECISIONS***  
***de la Commission permanente***



**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU LUNDI 2 MAI 2016**





## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 001**

**Aide à l'équipement des collectivités locales en matière  
d'assainissement collectif, d'alimentation en eau potable et de défense  
contre l'incendie  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale**

- **3 272 €** pour un montant subventionnable de 8 180 € HT : Commune de MENNEVRET pour la pose de 3 bornes incendie rues de la Déportation, Fillion et du Riez et déplacement d'une borne rue du Mépas.

**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre**

- **2 878 €** pour un montant subventionnable de 14 390 € HT : Commune de COUVRON ET AUMENCOURT pour le renforcement du réseau d'eau potable rue des Bois,

- **1 617 €** pour un montant subventionnable de 3 234 € HT : Commune de COUVRON ET AUMENCOURT pour la pose d'un poteau incendie rue des Bois.

#### **CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne**

- **9 020 €** pour un montant subventionnable de 45 100 € HT : Communauté de communes de Val de l'Aisne pour l'extension du réseau d'assainissement rue du Lavoir à CIRY-SALSOGNE,
- **3 583 €** pour un montant subventionnable de 14 331 € HT : Syndicat des Eaux de Bucy-le-long, Chivres-Val, Celle-sur-Aisne, Condé-sur-Aisne et Missy-sur-Aisne pour la mise en place de périmètres de protection immédiate des captages.

#### **CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse**

- **38 954 €** pour un montant subventionnable de 194 768 € HT : Syndicat des eaux de la Région de Sinceny Autreville pour le renforcement du réseau d'eau potable entre ANDELAIN et DEUILLET.

#### **CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames**

- **11 885 €** pour un montant subventionnable de 59 424 € HT : Commune de CORBENY pour le renforcement du réseau d'eau potable,
- **46 000 €** pour un montant subventionnable de 230 000 € HT : Syndicat des Eaux du Chemin des Dames pour le renforcement du réseau d'eau potable entre les communes de CUISSY-ET-GENY et PARGNAN.

#### **CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne**

- **729 €** pour un montant subventionnable de 7 290 € HT : Commune de PERNANT pour la réalisation de l'étude d'aide à la décision de comparaison des solutions pour le captage d'eau potable.

#### **CDDL de la Communauté de communes du Pays du Vermandois**

- **3 743 €** pour un montant subventionnable de 12 477 € HT : Commune de LEVERGIES pour l'installation d'une réserve incendie de 60m<sup>3</sup> au Hameau de Prezelles.

#### **CDDL de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin**

- **90 375 €** pour un montant subventionnable de 1 034 099 € HT : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin pour la construction d'une déchèterie rue de la Chaussée Romaine ;

2) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 002****Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) - Pôle à vocation mondiale Industrie Agro-Ressources (IAR)**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 347, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions),

- Alloue une subvention de 400 000 € à la Région Les Hauts-de-France, sur une dépense éligible de 2 333 333 € HT, dans le cadre du CRSD pour la construction d'un pôle IAR sur la zone du Griffon à LAON ;

- Valide le projet d'arrêté mis en annexe au rapport et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 003**

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités territoriales en matière d'Aménagement Rural, de  
Culture, de Tourisme et de Transports  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :**

- **3 200 €** pour un montant subventionnable de 16 000 € HT : Commune de L'EPINE-AUX-BOIS pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;
- **3 774 €** pour un montant subventionnable de 18 870 € HT : Commune de MONTFAUCON pour la transformation d'un POS en Plan Local d'Urbanisme ;
- **413 €** pour un montant subventionnable de 2 067 € HT : Commune de NOGENT-L'ARTAUD pour l'installation de flashes adaptés aux malentendants dans les sanitaires de la salle des Longs Prés ;

- **3 180 €** pour un montant subventionnable de 15 900 € HT : Commune de NOGENT-L'ARTAUD pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton du Condé-en-brie :**

- **3 701 €** pour un montant subventionnable de 37 006 € HT : Commune de SAINT-EUGENE pour la création et l'aménagement d'un foyer rural ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Guise :**

- **24 130 €** pour un montant subventionnable de 96 520 € HT : Commune de VADENCOURT pour la réhabilitation d'un bâtiment en local périscolaire et associatif ;

**CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :**

- **30 600 €** pour un montant subventionnable de 81 490 € HT : Communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN pour l'aménagement du parc animalier : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Parc d'Isle ;
- **15 535 €** pour un montant subventionnable de 36 987 € HT : Commune de CASTRES pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes ;
- **6 238 €** pour un montant subventionnable de 12 476 € HT : Commune de LESDINS pour réfection de la toiture du Club 1000 ;
- **21 231 €** pour un montant subventionnable de 42 461 € HT : Commune de LESDINS pour la réhabilitation de la salle de fêtes ;
- **7 496 €** pour un montant subventionnable de 14 992 € HT : Commune d'OMISSY pour la réfection de la peinture murale de la salle polyvalente ;
- **1 559 €** pour un montant subventionnable de 3 118 € HT : Commune d'OMISSY pour la mise en place d'un volet de protection à la salle polyvalente ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de commune du canton de Saint-Simon :**

- **890 €** pour un montant subventionnable de 4 449 € HT : Commune de BRAY-SAINT-CHRISTOPHE pour l'aménagement de la cuisine de la salle de la mairie ;
- **2 205 €** pour un montant subventionnable de 14 700 € HT : Commune d'ARTEMPS pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :**

- **21 750 €** pour un montant subventionnable de 87 000 € HT : Commune d'ETREUX pour la création d'une aire de camping-cars ;
- **6 148 €** pour un montant subventionnable de 24 589 € HT : Commune de VAUX-ANDIGNY pour l'aménagement d'une annexe pour le rangement du matériel scolaire et culturel ;
- **14 068 €** pour un montant subventionnable de 56 270 € HT : Commune de VAUX-ANDIGNY pour la construction d'un local pour stocker du matériel scolaire et culturel ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre :**

- **24 658 €** pour un montant subventionnable de 123 290 € HT : Commune de MONTIGNY-SUR-CRECY pour l'isolation thermique de la salle des fêtes ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Vermandois :**

- **1 329 €** pour un montant subventionnable de 4 431 € HT : Commune de NAUROY pour la pose d'une clôture de la salle Jean Moulin ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :**

- **1 150 €** pour un montant subventionnable de 5 258 € HT : Commune de CHAMPS pour la construction d'un abribus à l'arrêt « Praast arrêt » ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :**

- **2 680 €** pour un montant subventionnable de 13 400 € HT : Commune de CELLES-SUR-AISNE pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes des Villes d'Oyse :**

- **989 €** pour un montant subventionnable de 3 298 € HT : Commune de BEAUTOR pour l'acquisition de défibrillateurs pour la salle polyvalente ;
- **1 350 €** pour un montant subventionnable de 4 499 € HT : Commune de DEUILLET pour l'acquisition de mobilier pour la salle polyvalente ;
- **4 153 €** pour un montant subventionnable de 13 845 € HT : Commune de SERVAIS pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes ;

**CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :**

- **24 937 €** pour un montant subventionnable de 166 248 € HT : Commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour le réaménagement de la salle des fêtes – accessibilité PMR ;
- **1 203 €** pour un montant subventionnable de 8 021 € HT : Commune de LANISCOURT pour la réalisation des travaux à la salle des fêtes ;

**CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Soissonnais :**

- **3 494 €** pour un montant subventionnable de 17 470 € HT : Commune de SEPTMONTS pour la création d'une aire de camping-cars ;

2) Prend acte que la somme de **232 061 €** sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 004**

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide aux  
collectivités territoriales en matière d'entretien du patrimoine  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 004,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Communauté de communes du canton de Charly sur Marne**

- **6 000 €** pour un montant subventionnable de 20 000 € HT : Commune de CHEZY-SUR-MARNE pour la rénovation de l'escalier et des murs de l'entrée principale de l'église ;
- **3 471 €** pour un montant subventionnable de 17 354 € HT : Commune de LUCY LE BOCAGE pour la réfection de la couverture de l'église ;
- **3 230 €** pour un montant subventionnable de 10 767 € HT : Commune de MARGNY EN ORXOIS pour la mise aux normes du paratonnerre de l'église ;

**Communauté de communes des Villes d'Oyse**

- **774 €** pour un montant subventionnable de 2 580 € HT : Commune de SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS pour la réfection de la poutre de l'église ;

- **8 479 €** pour un montant subventionnable de 28 262 € HT : Commune de FOURDRAIN pour la réfection de la toiture de l'église
- **1 385 €** pour un montant subventionnable de 4 616 € HT : Commune de COURBES pour la création d'une porte pour le local technique et d'une VMC à l'église ;

#### **Communauté de communes du Val de l'Aisne**

- **3 152 €** pour un montant subventionnable de 7 880 € HT : Commune de CELLES SUR AISNE pour la réfection du plafond de l'église ;

#### **Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne**

- **10 874 €** pour un montant subventionnable de 27 184 € HT : Commune d'EPAGNY pour la rénovation de la couverture de l'église ;
- **3 060 €** pour un montant subventionnable de 10 200 € HT : Commune de VEZAPONIN pour le remplacement des protections grillagées sur les vitraux de l'église.

#### **Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château**

- **53 080 €** pour un montant subventionnable de 132 700 € HT : Commune de MONTGRU-SAINT-HILAIRE pour les travaux de réfection de l'église ;
- **2 790 €** pour un montant subventionnable de 6 974 € HT : Commune d'AMBRIEF pour l'électrification de la cloche de l'église ;

#### **Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon**

- **4 771 €** pour un montant subventionnable de 15 903 € HT : Commune de LICY CLIGNON pour les travaux de mise en sécurité de l'église ;
- **1 250 €** pour un montant subventionnable de 12 500 € HT : Commune de SILLY LA POTERIE pour les travaux d'accessibilité à l'église aux personnes à mobilité réduite ;

#### **Communauté de communes du Pays de la Serre**

- **858 €** pour un montant subventionnable de 2 860 € HT : Commune de MONCEAU LE WAAST pour l'aération, le remplacement des baies et la réfection du plancher sous les cloches de l'église ;
- **5 239 €** pour un montant subventionnable de 17 463 € HT : Commune de SONS ET RONCHERES pour les travaux de remise en état de l'église ;

#### **Communauté de communes du Chemin des Dames**

- **8 420 €** pour un montant subventionnable de 28 066 € HT : Commune de MOUSSY VERNEUIL pour la réfection de la toiture de l'église ;
- **641 €** pour un montant subventionnable de 2 135 € HT : Commune de MOUSSY VERNEUIL pour la remise en état du mur de soutènement de l'église ;

#### **Communauté de communes du Vermandois**

- **14 334 €** pour un montant subventionnable de 47 781 € HT : Commune de PONTRU pour les travaux de réfection de la toiture de l'église ;

#### **Communauté d'Agglomération du Pays de Laon**

- **15 819 €** pour un montant subventionnable de 105 463 € HT : Commune d'ATHIES SOUS LAON pour la réfection de la toiture de l'église ;

#### **Communauté de communes du canton de Condé en Brie**

- **3 754 €** pour un montant subventionnable de 18 772 € HT : Commune de VALLEES EN CHAMPAGNE pour la restauration du lavoir ;



**Communauté de communes Chauny-Tergnier**

- **7 060 €** pour un montant subventionnable de 14 120€ HT : Commune de PIERREMANDE pour le traitement du plafond lambrissé de l'église ;

2) Prend acte que la somme de 158 441 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 005****Contrat Départemental de Développement local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements  
urbains****# Dépenses pour tiers d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes de Charly Sur Marne**

- 2 760 € pour un montant subventionnable de 9 200 € HT : Commune de VILLIERS SAINT-DENIS pour l'installation de deux radars pédagogiques
- 6 600 € pour un montant subventionnable de 22 000 € HT : Commune de ROMENY SUR MARNE pour l'aménagement de la place du village

**CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne**

- 1 851 € pour un montant subventionnable de 7 404 € HT : Commune de SERVAL pour la création de places de stationnement

**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre**

- 1 194 € pour un montant subventionnable de 5 969 € HT : Commune de PIERREPONT pour l'achat et la pose de radars pédagogiques
- 1 088 € pour un montant subventionnable de 5 442 € HT : Commune de THIERNU pour la mise en sécurité du village par la pose d'un radar pédagogique sur la RN2

**CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse**

- 594 € pour un montant subventionnable de 2 375 € HT : Commune de COURBES pour l'achat d'un panneau de signalisation routière, d'un miroir et des travaux de maçonnerie

**CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale**

- 2 547 € pour un montant subventionnable de 12 734 € HT : Commune de GROUGIS pour l'accessibilité PMR du foyer rural ;

2) Prend acte que la somme de 16 634 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 006****Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière de  
développement local  
# Dépenses pour tiers d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil général en date 19 janvier 2015, relative au rapport n° 010

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :**

- **24 373 €** pour un montant subventionnable de 48 745 € HT : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin pour la cité de la prévention (complément de subvention),

- **6 410 €** pour un montant subventionnable de 12 820 € HT : commune de CONTECOURT pour les travaux de rénovation de la façade de la mairie,
- **6 260 €** pour un montant subventionnable de 12 520 € HT : commune de CONTECOURT pour les travaux de rénovation de la façade de la mairie (pignon droit et retour arrière),
- **6 518 €** pour un montant subventionnable de 13 036 € HT : commune de FIEULAINÉ pour la remise en état des caveaux et les reprises de concessions,
- **3 768 €** pour un montant subventionnable de 9 419 € HT : commune de FONTAINE-NOTRE-DAME pour la rénovation de la façade de la mairie,
- **7 209 €** pour un montant subventionnable de 14 417 € HT : commune de FONTAINE-NOTRE-DAME pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'une remorque,
- **3 712 €** pour un montant subventionnable de 13 258 € HT : commune de FONSOMME pour la réfection et l'isolation de la toiture de la mairie et de l'école,
- **1 604 €** pour un montant subventionnable de 3 208 € HT : commune de FONSOMME pour le renouvellement du mobilier du secrétariat de mairie,
- **22 655 €** pour un montant subventionnable de 45 310 € HT : commune de GRUGIES pour la rénovation de la mairie,
- **12 083 €** pour un montant subventionnable de 45 043 € HT : commune de MARCY pour la réfection des façades du bâtiment communal,
- **2 256 €** pour un montant subventionnable de 7 519 € HT : commune de MESNIL-SAINT-LAURENT pour la réfection de la salle du conseil municipal,
- **1 044 €** pour un montant subventionnable de 2 087 € HT : commune de MORCOURT pour l'acquisition de trois postes informatiques,
- **4 500 €** pour un montant subventionnable de 9 000 € HT : commune de MORCOURT pour l'acquisition d'un panneau d'affichage,
- **1 775 €** pour un montant subventionnable de 3 550 € HT : commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND pour l'acquisition d'un souffleur avec batterie rechargeable,
- **4 529 €** pour un montant subventionnable de 9 058 € HT : commune d'OMISSY pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **8 517 €** pour un montant subventionnable de 17 033 € HT : commune de ROUVROY pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- **2 506 €** pour un montant subventionnable de 5 012 € HT : commune de ROUVROY pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **50 000 €** pour un montant subventionnable de 106 759 € HT : commune de SAINT-QUENTIN pour la mise en place d'un système de gestion automatisée des temps de travail,

**CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse :**

- **7 450 €** pour un montant subventionnable de 14 900 € HT : Communauté de communes des Villes d'Oyse pour la mise en place d'une étude de schéma de mutualisation,
- **3 795 €** pour un montant subventionnable de 15 181 € HT : commune de CHARMES pour l'achat d'une balayeuse thermique,
- **1 268 €** pour un montant subventionnable de 5 071 € HT : commune de CHARMES pour le remplacement de la chaudière de la mairie,

**CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :**

- **1 020 €** pour un montant subventionnable de 4 081 € HT : commune de CHAMPS pour le remplacement du mur de l'ancienne école,
- **1 467 €** pour un montant subventionnable de 5 867 € HT : commune de FOLEMBRAY pour l'acquisition de matériel informatique,
- **4 005 €** pour un montant subventionnable de 20 027 € HT : commune de FOLEMBRAY pour l'accessibilité de la poste, de la pharmacie et du cabinet médical,
- **6 902 €** pour un montant subventionnable de 34 510 € HT : commune de FOLEMBRAY pour l'accessibilité de la mairie,

**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne :**

- **1 101 €** pour un montant subventionnable de 5 507 € HT : commune de SAINT-PIERRE-AIGLE pour l'accessibilité de la mairie et du foyer rural,

**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre :**

- **1 988 €** pour un montant subventionnable de 9 940 € HT : commune de MONTIGNY-SOUS-MARLE pour la réfection du toit du garage communal et des dépendances de la mairie,
- **6 134 €** pour un montant subventionnable de 30 668 € HT : commune de PIERREPONT pour la mise en accessibilité de la mairie,
- **774 €** pour un montant subventionnable de 3 868 € HT : commune de SAINT-PIERREMONT pour l'acquisition de matériels pour les espaces verts,

**CDDL de la Communauté de communes de la Région de Guise :**

- **41 605 €** pour un montant subventionnable de 166 420 € HT : commune de GUISE pour l'aménagement de l'accueil de la mairie,

**CDDL de la Communauté de communes de Thiérache d'Aumale :**

- **2 409 €** pour un montant subventionnable de 9 635 € HT : commune de GROUGIS pour la création d'une rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement de la mairie ;

2) Prend acte que la somme de 249 637 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Modifie, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes de la Région de Guise :**

- **7 060 €** pour un montant subventionnable de 28 238 € HT : commune d'AUDIGNY pour la réfection de la toiture de la mairie,
- **16 629 €** pour un montant subventionnable de 66 518 € HT : commune d'AUDIGNY pour la rénovation de la façade de la mairie et travaux d'accessibilité.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 007**

**Délibération ordonnant l'aménagement foncier agricole et forestier sur  
la commune de THENELLES, avec extension sur les communes de  
NEUVILLETTE, REGNY et SISSY  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VU le titre II du livre 1er du code rural et de la pêche maritime ;

VU la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics et notamment son article 1er ;

VU la loi n° 374 du 6 juillet 1943, validée par la loi du 28 mars 1957, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU l'étude d'aménagement prévue à l'article L 121-1 du code rural et de la pêche maritime et réalisée conformément aux dispositions de l'article R 121-20 du code rural et de la pêche maritime en ce qui concerne la protection de l'environnement, la mise en valeur des paysages et la maîtrise de l'eau ;



VU les propositions de la commission communale d'aménagement foncier de THENELLES dans ses séances des 3 décembre 2013, 19 février 2015 et 28 janvier 2016;

VU l'avis des conseils municipaux des communes de NEUVILLETTE (9 avril 2015), REGNY (26 mars 2015), SISSY (5 mai 2015) et THENELLES (14 avril 2015) ;

VU la délibération de la commission permanente du 28 septembre 2015 confirmant son intention d'ordonner les opérations d'aménagement foncier de la commune de THENELLES ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2015 fixant les prescriptions que devront respecter la commission communale et la commission départementale d'aménagement foncier dans l'organisation du plan de nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux connexes, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées incluses dans le périmètre pendant la durée des opérations d'aménagement foncier ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du 16 février 2016 fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont soumises à autorisation dans le périmètre d'Aménagement Foncier de la commune de THENELLES ;

VU la délibération de l'Assemblée délibérante du 17 février 2014 approuvant le régime d'aide aux travaux connexes ;

Décide

**Article 1 :** Une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier est ordonnée sur une partie du territoire des communes de THENELLES, NEUVILLETTE, REGNY et SISSY.

**Article 2 :** Le périmètre des opérations comprend les 471 parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
THENELLES	A	190 ; 246 à 249 ; 254 ; 626 ; 633 à 636 ; 648 ; 721 à 723 ; 726 à 734 ; 737 à 753 ; 756 à 776 ; 817 ; 820 à 822 ; 828 à 829 ; 1147 à 1151 ; 1177 à 1184 ; 1212 ; 1214 ; 1216 ; 1224 ; 1226 ; 1228 ; 1230 ; 1232 ; 1234 ; 1236 ; 1238 ; 1240 ; 1263 ; 1265
	ZA	2 à 6 ; 8 ; 10 à 36 ; 38 à 46 ; 48 à 59 ; 61 ; 63 à 76 ; 80 ; 82 ; 86 à 96 ; 99 à 105 ; 107 à 119 ; 121 à 122 ; 124 ; 127 à 139 ; 141 ; 143 ; 145 ; 147 ; 149 ; 151 ; 153 ; 155 ; 157 ; 159 à 161
	ZB	1 à 7 ; 11 à 18 ; 20 à 23 ; 25 à 37 ; 40 ; 42 ; 62 à 65 ; 95 à 97 ; 99 à 100 ; 102 à 105 ; 107 à 109 ; 111 à 121 ; 124 à 125 ; 127 à 141 ; 144 à 148 ; 152 à 164 ; 168 à 172 ; 176 à 177 ; 179 ; 181 ; 183 ; 186 à 190 ; 193 à 199 ; 201 ; 203 ; 208 ; 210 ; 212 ; 219 à 225 ; 227 ; 232 ; 234 ; 236 ; 239 à 244 ; 248 à 251
	ZC	1 à 19

NEUVILLETTE	ZK	36 ; 38 ; 42
	ZL	20 à 24
REGNY	ZC	13 ; 14 ; 31 à 33 ; 77 ; 104 à 107
	ZD	27 à 28 ; 30 à 32 ; 34 à 49 ; 51 à 52 ; 73 à 76 ; 79 à 80 ; 89 à 90
	ZE	58 à 70
SISSY	ZH	49 à 50 ; 53 à 54 ; 67 ; 77 à 78 ; 83 ; 85 ; 87 ; 89 ; 93 à 94
	ZI	14 à 20 ; 31

**Article 3 :** Les opérations commenceront dès l'affichage en mairie de THENELLES de la présente délibération.

**Article 4 :** Les agents du Conseil Départemental de l'Aisne ainsi que ceux des entreprises accréditées par ses services sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées closes ou non closes, à l'exception des locaux consacrés à l'habitation, situées dans le périmètre défini à l'article 2 ci-dessus, dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 décembre 1892 et de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016.

**Article 5 :** La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donnent lieu à l'application des articles 322-1 à 322-4 du code pénal. Les dommages et intérêts pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation, y compris celles afférentes aux opérations topographiques.

**Article 6 :** A compter de la date d'affichage de la présente délibération et jusqu'à la clôture des opérations, est soumise à autorisation préalable à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier :

- la destruction de tout espace boisé faisant partie d'un massif de moins de 4 hectares.

Les destructions d'espaces boisés faisant partie d'un massif de plus de 4 hectares devront obtenir une autorisation préfectorale après avis de la commission communale d'aménagement foncier.

**Article 7 :** A compter de la date d'affichage de la présente délibération et jusqu'à la clôture des opérations, la préparation et l'exécution des travaux suivants sont soumises à autorisation à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier :

- la destruction de tout boisement linéaire, haie et plantation d'alignement, arbre isolé, vergers,
- les travaux d'exploitation forestière,
- les plantations de toutes natures, y compris asperges et autres cultures pérennes,
- les travaux de défrichement et de remise en culture,
- l'arasement de talus,
- la création ou la suppression de fossés, de chemins et de mares,

- la création d'étangs ou de toute pièce d'eau,
- les travaux d'irrigation, de forage, de drainage,
- l'aménagement de dépôt en dur,
- le dépôt de matériaux de toute nature,
- l'ouverture de carrière,
- tout changement de nature de culture (préciser les natures de culture considérées).
- la création ou suppression d'aires d'abreuvement sur la rivière,
- la construction de maisons d'habitation, de hangars et autres bâtiments d'exploitation,
- l'établissement de clôtures,
- les autres travaux de nature à modifier l'état des lieux établi par l'étude d'aménagement réalisée dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier.

**Article 8 :** L'interdiction ou le refus d'autorisation prononcé en application des articles 6 et 7 n'ouvrent pas droit à indemnité. Les travaux exécutés en violation de ces articles ne seront pas retenus en plus-value dans l'établissement de la valeur d'échange des parcelles intéressées et ne donneront pas lieu au paiement d'une soulte.

Les auteurs de travaux illégaux devront remettre les lieux en état.

L'exécution des travaux en infraction avec les dispositions de ces articles sera punie conformément à l'article L.121-23 du code rural et de la pêche maritime. La remise en état sera réalisée aux frais des contrevenants dans les conditions fixées par l'article R.121-27 du code rural et de la pêche maritime.

**Article 9 :** Les prescriptions que devront respecter la commission communale d'aménagement foncier de THENELLES et la commission départementale d'aménagement foncier dans l'élaboration du plan de nouveau parcellaire et du programme de travaux connexes, en vue de satisfaire aux objectifs assignés aux procédures d'aménagement foncier rural par les articles L. 111-2 et L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime, et aux principes posés par l'article L. 211-1 du code de l'environnement, sont fixées par l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2015.

Cet arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, et a fait l'objet d'un affichage en mairies de THENELLES, NEUVILLETTE, REGNY et SISSY.

Il est annexé à la présente délibération.

**Article 10 :** A compter de la date d'affichage de la présente délibération et jusqu'à la date de la clôture des opérations, tout projet de mutation entre vifs doit être porté à la connaissance de la commission communale, en application de l'article L.121-20 du code rural et de la pêche maritime.

**Article 11 :** La commission départementale d'aménagement foncier, réunie le 25 janvier 2007, a fixé les seuils suivants en application de l'article L.123-4 du code rural et de la pêche maritime :

- a) L'écart maximum entre la valeur en productivité réelle des attributions d'un propriétaire et la valeur en productivité réelle des apports de ce propriétaire, par nature de culture, est de 20 %.

- b) la surface en deçà de laquelle les apports d'un propriétaire peuvent être compensés par des attributions dans une nature de culture différente est de 80 ares.

Cette disposition n'est pas applicable, sans leur accord exprès, aux propriétaires dont les apports ne comprennent qu'une seule nature de culture.

**Article 12 :** La commission départementale d'aménagement foncier, réunie le 25 janvier 2007, a fixé les seuils suivants en application de l'article L.121-24 du code rural et de la pêche maritime

- a) la surface en dessous de laquelle est possible la procédure de cession des petites parcelles est fixée à 50 ares pour les parcelles en nature de terre ou de pâture.

- b) la surface en dessous de laquelle est possible la procédure de cession des petites parcelles est fixée à 1,50 hectare pour les parcelles en nature de bois.

**Article 13 :** La participation du Département aux dépenses liées à l'exécution des travaux connexes est fixée par le régime d'aide en vigueur à la date de la présente délibération :

Le Conseil départemental est susceptible de ne pas accorder de subvention à des travaux dont l'utilité n'est pas avérée.

L'Assemblée départementale délibèrera sur sa participation au financement du programme de travaux connexes avant l'enquête publique portant sur le projet de nouveau parcellaire. Elle votera les autorisations de programme en conséquence, sur la base d'une estimation du coût des travaux.

Les subventions seront accordées aux maîtres d'ouvrage des travaux connexes en Commission Permanente du Conseil départemental, dans la limite des autorisations de programmes votées, et à condition que les maîtres d'ouvrage des travaux connexes respectent la procédure imposée par le Département.

Cette procédure sera transmise au maire de la commune et/ou au président de l'association foncière lors du dépôt des plans en mairie.

#### **1. Chemins**

Les deux tiers des subventions liées aux chemins sont versés sur facture acquittée après réalisation des travaux correspondants.

Le tiers restant est versé après réalisation des plantations et autres travaux à caractère hydraulique et paysager.

La structure des chemins sera précisée dans le document de définition des travaux connexes, qui devra être strictement respecté.

\* Création ou réfection de chemin en herbe : 50 %

\* Création ou réfection de chemin empierré ou goudronné : 30 %

Le Conseil départemental se réserve le droit de ne pas subventionner ce type de chemin si la nécessité d'empiercer ou de goudronner la voie n'est pas absolument nécessaire à l'exploitation des parcelles desservies. Son avis sera donné avant l'enquête publique portant sur le projet de nouveau parcellaire.

\* Stabilisation de l'entrée des chemins donnant sur la route : 40 %  
(linéaire maximum : 5 mètres)

## **2. Plantations**

Les essences à utiliser et les espacements entre plants et entre rangs seront précisés dans le document de définition des travaux connexes, qui devra être strictement respecté.

\* 80%, avec un plafond de subvention de 7,80 € maximum par plant, tout compris.

## **3. Hydraulique**

\* Création d'ouvrages d'hydraulique douce (fossé, bande enherbée, fascine, diguette, modelé de terrain, talus, buse, recalibrage de fossé...) : 80 %

\* bassin de rétention : 70 %

Le bassin de rétention est subventionné seulement si des aménagements en amont pour réduire les ruissellements n'ont pu être mis en place, ou sont insuffisants.

Un bassin se situant sur une parcelle hors périmètre, dont l'utilité et la faisabilité est prouvée dans l'étude d'impact de l'aménagement foncier, pourra bénéficier de cette subvention.

**Article 14 :** La présente délibération peut être contestée par recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans les deux mois à compter de la dernière formalité de publicité de la délibération.

**Article 15 :** La présente délibération sera affichée pendant quinze jours au moins en mairies de THENELLES, NEUVILLETTE, REGNY et SISSY. Elle sera insérée au recueil des actes administratifs du Département.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**Annexe à la délibération du rapport n° 007**

L'annexe à cette délibération (arrêté préfectoral de prescriptions du 11 décembre 2015) est consultable auprès du Département (Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Economie et du Développement Durable – Service de l'aménagement rural), ou en mairies de THENELLES, de NEUVILLETTE, de SISSY et de REGNY, ou à la Direction Départementale des Territoires.

L'annexe à la délibération est également consultable au Centre de Documentation à l'Hôtel du Département.

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 008****Financement 2016 de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de  
Gestion des Milieux Aquatiques**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Attribue une subvention à hauteur de 62 452,37 € à l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques pour l'année 2016 ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la version définitive de la convention établissant les modalités techniques et financières de cet accompagnement ;
- 3) Impute cette subvention au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

<p><b>RAPPORT N° 009</b> <b>Individualisation des crédits en matière des Espaces Naturels</b> <b>Sensibles et Randonnée</b> <b>* Compétence exclusive</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 708, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant qu'il y a lieu de supprimer la dernière colonne de l'annexe 1 au rapport n° 009,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser les Crédits de Paiement selon la répartition présentée dans l'annexe 1 ainsi modifiée au rapport du Président,



- d'imputer ces participations au chapitre 65 du Budget départemental au titre de la Taxe d'aménagement.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 010****Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles  
(PCA EA) 2014-2020**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 juin 2015, relative au rapport n° 350, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le projet de convention en annexe au rapport du Président, à passer avec la Région Nord Pas de Calais – Picardie et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA) ;

- Prend acte des individualisations de subventions départementales effectuées dans ce cadre lors des Appels à projet de 2014 et 2015, telles qu'elles sont indiquées dans les tableaux joints en annexe au rapport.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 011****Répartition des crédits matière dans les établissements publics  
locaux d'enseignement du premier cycle du second degré**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer les « crédits matière » tels que répartis dans l'annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 012**

**Aide à l'investissement des regroupements pédagogiques  
intercommunaux en matière de locaux scolaires du premier degré -  
Syndicat intercommunal scolaire de la Vallée de la Marne  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de financer, au titre du régime d'aide relatif à l'investissement des regroupements pédagogiques intercommunaux, en matière de locaux scolaires du premier degré, selon le détail figurant dans le rapport du Président du Conseil départemental, et, dans la limite de l'Autorisation de Programme créée à cet effet au chapitre 204, l'opération suivante :

**Syndicat intercommunal scolaire de la Vallée de la Marne : Construction d'un pôle scolaire « Ecole intercommunale Vallée de la Marne » à COURTEMONT-VARENNES : 600 000 € HT.**

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 013****Aide départementale aux séjours linguistiques des collégiens de l'Aisne****\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collèges, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, et de la facture du transporteur ou du contrat passé avec l'organisateur du séjour.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 014****Contrats Départementaux de Développement Local - Travaux et  
équipements des écoles  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 17 février 2014, relative au rapport n° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accepte de transférer la subvention allouée à la commune de CRECY-SUR-SERRE, par la décision du 17 février 2014 de la Commission permanente du Conseil général, au Syndicat des écoles de la Serre :

**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre**

- **48 543 €** pour un montant subventionnable de 194 170 € HT : Syndicat des écoles de la Serre pour le changement des huisseries aux écoles maternelle et primaire de CRECY-SUR-SERRE ;

2) Prend acte que la somme de 48 543 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 015**

**Convention entre le Département de l'Aisne et la Région Hauts-de-France - Nord - Pas de Calais - Picardie relative à la prise en charge financière des élèves domiciliés dans l'Aisne empruntant la ligne routière régionale "LAON - MONTCORNET - ROZOY SUR SERRE" - Passation d'un avenant n° 2**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Région Hauts-de-France – Nord – Pas de Calais - Picardie, l'avenant n° 2 à la convention relative à la prise en charge financière des élèves domiciliés dans l'Aisne empruntant la ligne routière régionale « LAON – MONTCORNET – ROZOY », prolongeant la convention jusqu'au 31 août 2017, date d'échéance du marché public conclu entre la Région Hauts-de-France – Nord – Pas de Calais - Picardie et la Régie Départementale des Transports de l'Aisne (RTA), chargée de l'exploitation de la ligne routière régionale.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

<b>RAPPORT N° 016</b> <b>Dégâts au patrimoine monumental</b> <b># Dépenses pour tiers</b>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le premier volet du programme 2016 des travaux sur le patrimoine monumental suite aux intempéries, pour un montant total de subvention de 74 899,20 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;

- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2016/1 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 017**

**Equipement des comités départementaux en matériel informatique  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, pour l'équipement informatique de comités sportifs départementaux, les subventions suivantes, représentant 50 % de chaque dépense subventionnable :

- Comité départemental de gymnastique	750 €
- Comité départemental de judo	750 €
- Association sport emploi 02	483 € ;

2) Gage cette dépense de 1 983 € sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

<p><b>RAPPORT N° 018</b> <b>Equipements sportifs</b> <b># Dépenses pour tiers</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de financer, dans la limite de l'Autorisation de Programme votée à cet effet au chapitre 204, les opérations suivantes :

Syndicat intercommunal d'équipement et de gestion du collège et des équipements sportifs de MARLE	56 437 €
Réfection de la toiture du gymnase	

Syndicat intercommunal de gestion de la halle de sports et de la cantine du collège de CORBENY	6 573 €
Remplacement des translucides de la toiture de la halle des sports	

**CHARLY-SUR-MARNE**  
Remplacement de la chaudière du gymnase

31 503 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 019**

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du  
second degré - Participation départementale 2016 au fonctionnement  
des collèges publics de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 septembre 2015, relative au rapport n° 553,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'allouer un complément de dotation de fonctionnement de 30 211 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président,

- d'imputer la dépense de 30 211 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 020**

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du  
second degré - Renouvellement des concessions de logement des  
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu sa précédente délibération en date du 8 juin 2015, relative au rapport n° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées à l'annexe dans le rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 021**

**Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à  
l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 345 057,20 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 022</b> <b>Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments historiques</b> <b># Dépenses pour tiers</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le premier volet du programme 2016 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 20 866,50 €, tel qu'il figure dans l'annexe 1 du rapport du Président ;
- Adopte le premier volet du programme 2016 d'entretien sur les Monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ou figurant sur la Liste du Recensement du Patrimoine Historique Départemental, pour un montant de 100 021,15 €, tel qu'il figure dans l'annexe 2 du rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/5 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 023****Intervention du Département en faveur des Chantiers de jeunes  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue aux associations qui organisent des chantiers de jeunes les subventions telles que définies dans l'annexe jointe au rapport du Président ;
- 2) Autorise le Président à signer l'avenant à la convention conclue lors de la réunion de programmation entre l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC) et le Département pour 2016 ;
- 3) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 024**

**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût  
du transport vers les salles de cinéma  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE	290,00 €
- Collège François Truffaut de CHARLY-SUR-MARNE	1 032,00 €
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY	396,00 €
- Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE	674,00 €
- Collège Anne de Montmorency de FERE-EN-TARDENOIS	720,00 €
- Collège Anne Frank d'HARLY	80,00 €
- Collège Charlemagne de LAON	446,00 €
- Collège Jean Mermoz de LAON	356,00 €
- Collège Colbert Quentin de LE NOUVION-EN-THIERACHE	350,00 €
- Institution Notre-Dame de LIESSE-NOTRE-DAME	1 140,00 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT	308,20 €

- Collège Gabriel Hanotaux de SAINT-QUENTIN	256,00 €
- Collège Jean Moulin de SAINT-QUENTIN	256,00 €
- Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN	323,20 € ;

2) Finance cette dépense de 6 627,40 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 13 372,60 € après ces attributions.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 025**

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestation sportive, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- ESC Tergnier athlétisme :  
19<sup>ème</sup> meeting national d'athlétisme de TERGNIER le 14 mai 2016 1 800 €

- Comité départemental UNSS :  
championnat de France de rugby cadets les 25 et 26 mai 2016 à LAON 1 500 €

- Les Tours de Haute Picardie :  
championnat de France d'échecs du 7 au 8 mai 2016 à SAINT-QUENTIN 300 €

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs pour la saison sportive 2015/2016, les soldes suivants :

- Saint-Quentin natation	2 852 €
- FC Laon natation	3 558 €
- Les Archers de l'Omois	4 325 € ;

2) Gage cette dépense de 14 335 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEAUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 026**

**Restauration, entretien et protection du patrimoine mobilier classé,  
inscrit et non protégé  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte :

- . le premier volet du programme de restauration d'objets mobiliers, pour un montant de 90 699,37 €,
- . le premier volet du programme de sauvetage et de fixations antivol d'objets mobiliers, pour un montant de 15 876,63 €,
- . le premier volet du programme de sauvegarde et de restauration de peintures murales, pour un montant de 3 100,00 €,

tels qu'ils figurent respectivement dans les annexes 1, 2 et 3 au rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 027**

**Syndicat Mixte du Familistère Godin - Demande de participation  
financière**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204, au Syndicat Mixte du Familistère Godin, la subvention ci-après :

<b>Nature de l'opération</b>	<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Subvention</b>
Photographie et numérisation des documents et collections 2,3,4,5,6	90 000,00 € HT	18 000,00 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 028****Transport des élèves arrivant à la gare SNCF de LAON pour rejoindre les différents établissements scolaires de LAON**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir entre le Département, la Communauté d'agglomération du Pays de LAON, et la Compagnie des Transports du Pays de LAON (CTPL), pour permettre le transport des élèves, relevant de la compétence départementale, entre la gare SNCF de LAON, et les différents établissements scolaires situés dans la cité médiévale ainsi que le collège Mermoz et le lycée Pierre Méchain.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 029****Aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde une aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien à :

- M. Benjamin FRANC 3 500 € ;  
32 rue Gambetta – 02300 VIRY-NOUREUIL

2/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 030****Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) - Accompagnement social de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active - Année 2016**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Reconduit, pour 2016, la mission d'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs confiée aux Centres Communaux d'Action Sociale suivants :

BOHAIN-EN-VERMANDOIS, CHATEAU-THIERRY, FRESNOY-LE-GRAND, GAUCHY, HIRSON, LAON, SAINT-MICHEL, SAINT-QUENTIN, SOISSONS, VILLERS-COTTERETS ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions avec ces structures.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 031****Convention entre le Département de l'Aisne et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Grand Laonnois, relative au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2016**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Décide de confier la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2016 à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Grand Laonnois ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, une convention à intervenir pour l'année 2016 avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Grand Laonnois, pour la gestion administrative, financière et comptable du Fonds d'Aide aux Jeunes, telle qu'elle figure en annexe au rapport.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 032**

**Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour financer la réhabilitation de 308 logements consistant en la création d'une voie pompier façade Est située Allée Pierre Mendès France et Avenue Salvador Allende - Quartier de Chevreux à SOISSONS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 296 000 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 45995 constitué d'une ligne de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 308 logements par la création d'une voie pompier façade Est située Allée Pierre Mendès France et Avenue Salvador Allende – Quartier de Chevreux à SOISSONS ;

Le contrat n° 45995 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.



La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 45995 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 033**

**Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour financer la résidentialisation de 925 logements situés Quartier de Presles (plusieurs adresses) à SOISSONS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 600 000 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 45985 constitué d'une ligne de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de de résidentialisation de 925 logements situés Quartier de Presles (plusieurs adresses) à SOISSONS :

Adresses	Nombre de logements	Montant du prêt
10, 12, 14, 16 et 18 Boulevard de Presles	135	182 000 €
10, 12 et 14 rue Léon Blum	105	120 000 €
2, 4 et 6 rue Léon Blum	89	154 000 €

10, 12, 14, 16, 18 et 20 rue du Docteur Roy	139	253 000 €
4 au 20 pairs rue Pierre Curie	145	232 000 €
- 1, 2, 3, 5 et 7 Impasse de Sapincourt, - 29, 31, 33, 35 et 37 rue Pierre Curie, - 2 et 4 rue du Bois de Sapins,	187	465 000 €
- 1 rue François Mauriac, - 8 et 10 rue du Bois de Sapins, - 13 et 15 rue Robert Schuman	125	194 000 €
TOTAL	925	1 600 000 €

Le contrat n° 45985 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 45985 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 034**

**Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour financer l'acquisition-amélioration de 23 logements locatifs (17 PLUS et 6 PLAI) situés 13 rue Desmoulins - Ancien collège Jules Décamp à HIRSON**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu sa précédente délibération en date du 28 septembre 2015, relative au rapport n° 049,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 486 838 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 47732 constitué de 2 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 23 logements locatifs (17 PLUS et 6 PLAI) situés 13 rue Desmoulins – Ancien collège Décamp à HIRSON ;

Le contrat n° 47732 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 47732 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- 2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 035****Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Énergétique - Demandes d'avances remboursables à destination de  
propriétaires occupants modestes ou très modestes**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme Hélène AUSSENARD** – 38 Boulevard Milet – 02600 VILLERS-COTTERETS  
1 mensualité de 50 € et 35 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 2 500 €,
- **Mme Jocelyne BRICQUET** – 12 rue de l'Abbé Latz – 02460 SILLY-LA-POTERIE  
1 mensualité de 64 € et 119 mensualités de 65 € pour un montant total de prêt de 7 799,00 €,
- **Mme et M. Jean-Michel CLERY** – 23 RD 1044 – Hameau de Vertefeuille – 02870 CREPY  
1 mensualité de 79 € et 119 mensualités de 56 € pour un montant total de prêt de 6 743 €,
- **Mme et M. Alain DACQUET** – 10 rue de Verdun – 02170 ESQUEHERIES  
120 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 9 000 €,

- **Mme et M. Jacques DUMONT** – 37 rue de l'Ecorchoir – 02000 LAON  
1 mensualité de 65 € et 35 mensualités de 35 € pour un montant total de prêt de 1 290 €,
- **Mme Sylvie EVRARD** – 6 rue Basse – 02820 SAINTE-CROIX  
1 mensualité de 37 € et 59 mensualités de 57 € pour un montant total de prêt de 3 400 €,
- **Mme et M. Mickaël FARESCOUR** – 7 rue de Cavessy – 02300 BLERANCOURT  
1 mensualité de 29 € et 35 mensualités de 37 € pour un prêt d'un montant total de 1 324 €,
- **M. Christian HUTTEAU** – 13 rue Jacques Moquet – 02210 VILLEMONTAIRE  
60 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 4 500 €,
- **Mme Marianne JAHRLING et M. Davy DASSONVILLE** – 20 rue du Grand Marais –  
02300 SAINT-AUBIN  
1 mensualité de 38 € et 35 mensualités de 36 € pour un montant total de prêt de 1 298 €
- **Mme et M. Christian LESTINOIS** – 29 rue Jean et Marceau Toussaint –  
02700 TERGNIER  
1 mensualité de 52 € et 35 mensualités de 49 € pour un montant total de prêt de 1 767 €,
- **Mme Carole SARAZIN** – 80 route de Chevreux – 02200 SOISSONS  
1 mensualité de 50 € et 35 mensualités de 70 € pour un prêt d'un montant total de 2 500 €.

Ces prêts à taux 0 seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et l'emprunteur ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – Nature 2748 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 036**

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Energétique / Autonomie - Demandes d'aide à la réalisation de travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 036,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 3 novembre 2014, relative au rapport n° 059,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- M. Fabrice AUBEL :	3 443,00 €,
- Mme et M. Daniel BOURNONVILLE (propriétaires bailleurs) :	2 931,00 €,
- Mme et M. Daniel BOURNONVILLE (propriétaires bailleurs) :	2 288,00 €,
- Mme Jocelyne BRICQUET :	4 346,00 €,
- M. Jean-Michel CLERY :	3 994,00 €,
- Mme et M. Alain DACQUET :	4 001,00 €,
- M. Philippe DECLOCHEZ :	10 000,00 €,
- Mme Sylvie EVRARD :	8 132,00 €,
- M. Christian HUTTEAU :	10 000,00 €,



- Mme et M. Mathieu MENARD :	5 000,00 €,
- M. Ignace MEYER :	10 000,00 €,
- Mme Elodie MILER et M. Julien LEFEVRE (propriétaires bailleurs) :	1 792,00 €,
- M. Guillaume POIRIER :	5 000,00 €,
- M. Graziano REGAZZINI :	2 000,00 €,
- M. Olivier SAVREUX :	2 078,00 €,
- Mme Magali STAUTH et M. Raphaël MESQUITA :	5 000,00 €,
- Mme et M. Emmanuel VIANDIER (propriétaires bailleurs) :	3 992,00 €,
- Mme Nathalie VISTICOT :	5 000,00 €,
- Mme Marjolaine ZANNETTINI et M. Christophe MERVILLE :	2 000,00 €.

**Soit un total de : 90 997,00 € ;**

2/ Accorde la subvention forfaitaire de 500 € en complément de l'aide de solidarité écologique attribuée par l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Précarité Energétique** à :

- Mme Christiane BOURE,
- Mme et M. Daniel BOURNONVILLE (propriétaires bailleurs),
- Mme et M. Daniel BOURNONVILLE (propriétaires bailleurs),
- Mme Séverine BRUNEL,
- Mme Marie-Ange CARY,
- M. Michel CHANTROUX,
- Mme et M. Robert CUNOT,
- Mme et M. Alain DELCAMPE,
- Mme Marinette DESFONTAINE,
- M. Ahmed EL KARKOUB,
- Mme et M. Stéphane GASCOIN,
- Mme Caroline GLACHANT,
- Mme Denise GOBLET,
- M. Michel LEMPEREUR,
- Mme Valérie LEROY,
- Mme Claudine LOBJEOIS,
- Mme Christiane LOMBARD,
- Mme Verlande LOUISSAINT,
- Mme Elodie MILER et M. Julien LEFEVRE (propriétaires bailleurs),
- M. Hassan MIMOUNI,
- M. Guy PION,
- M. Graziano REGAZZINI
- Mme et M. Jean-Marc SAVREUX,
- Mme et M. Emmanuel VIANDIER (propriétaires bailleurs),
- Mme Monique WACHEUL.

**Soit un total de : 12 500,00 € ;**

3/ Accorde la subvention forfaitaire de 1 000 € en complément de l'aide de solidarité écologique attribuée par l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Précarité Energétique** à :

- Mme Khadra ALI SAOUCHA,
- Mme Lucia APPLINCOURT,
- M. Fabrice AUBEL,
- Mme Micheline BARAN,
- Mme Christelle BAVAIS et M. Arnaud TORLET,

- Mme et M. Patrick BERCHE,
- Mme Fatma CELIK et M. Ali KUMRU,
- Mme Pauline CHARLERY,
- Mme et M. Claude CHEVREAU,
- Mme et M. Sylvain CLAMONT,
- Mme Corinne CORDIER,
- Mme et M. Laurent CORNETTE,
- Mme Audrey COURTOIS,
- Mme Sophie DELAISTRE,
- M. Hervé DORANGEVILLE,
- Mme Patricia DUBOIS,
- M. Bruno DUCROCQ,
- Mme Abdelilah DYA,
- Mme Sabrina FAMECHON,
- Mme et M. Jean-Luc GILLET,
- M. Sébastien GIMENEZ,
- Mme et M. Cédric GOBERT,
- M. Yves HERVET,
- Mme Meredith HULLIGER,
- Mme et M. Jacky LAVERDURE,
- Mme Fanny LELEU,
- M. Michel LETUPPE,
- Mme Sandrine MALEXIEUX,
- Mme et M. Eric MARECHAL,
- Mme Pétula MBELLA,
- Mme et M. Mathieu MENARD,
- Mme et M. Jacques MERLIN,
- Mme Razika MOUMMI,
- Mme Ginette NORTAIN,
- Mme Marie-Christine PELLEGER,
- Mme et M. David PELLETIER,
- M. Franck PLATEAUX,
- M. Guillaume POIRIER,
- Mme Chantal PRIMAULT,
- Mme Alvina PROENCA,
- Mme Anne-Bérengère SIMBOZEL,
- Mme et M. Jean-Luc SOLAGNA,
- Mme Magali STAUTH et M. Raphaël MESQUITA,
- Mme Raymonde TURGY,
- Mme Rachel VICAIRE,
- Mme Nathalie VISTICOT,
- Mme Marjolaine ZANNETTINI et M. Christophe MERVILLE,
- Mme Sophia ZERROUGUI et M. Youssef DIANI,

**Soit un total de : 48 000,00 € ;**

4/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Autonomie** à :

- Mme Georgette BIDAUX :	1 599,00 €,
- Mme Paulette CRAPPE :	1 294,00 €,
- Mme Christiane DELATTRE :	1 136,00 €,
- Mme Renée HAMELLE :	1 061,00 €,
- M. Gérard MOREIGNEAUX :	6 000,00 €,
- Mme Mauricette OPIN :	3 614,00 €,

- Mme et M. Roland VENET : 2 957,00 €,

**Soit un total de : 17 661,00 € ;**

5/ Annule la subvention de 500 € accordée lors de sa séance du 3 novembre 2014 à Mme et M. Gilbert LABOUE pour financer des travaux d'amélioration de leur logement situé 10 rue du Grand Carillon à VILLERET dans la mesure où les travaux réalisés ne respectent pas le gain énergétique de 25 % ;

6/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 037**

**Réhabilitation de logements locatifs sociaux en zone rurale -  
Demandes d'aide départementale pour la réhabilitation de logements  
locatifs communaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Se prononce favorablement sur les financements suivants :

<b>GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT</b>	
Réhabilitation du logement locatif communal – 14 rue de l'Eglise	3 000,00 €
<b>JOUAIGNES</b>	
Réhabilitation du logement locatif communal – 36 rue Horle Coquin	3 000,00 €
<b>FLAVY-LE-MARTEL</b>	
Réhabilitation complète du logement locatif communal 68 rue André BRULE	3 000,00 €
<b>MONTESCOURT-LIZEROLLES</b>	
Réhabilitation du logement locatif – 1 bis rue de l'Hospice	3 000,00 €

Réhabilitation du logement locatif – Place de l’Eglise 3 000,00 €

**NIZY-LE-COMTE**

Remplacement des menuiseries dans 3 logements locatifs 7 888,00 €

9, 11 et 13 Place Famille Julien

Réhabilitation du logement locatif – 1 Place Famille Julien 3 000,00 €

**SAINT-THOMAS**

Réhabilitation du logement locatif – 17 rue de la Sablière 3 000,00 € ;

2/ Convient que dans l’hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage cette dépense d’investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 – Nature 204142 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 038**  
**Attribution de mandats spéciaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 038,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à Mme Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale du canton de GUIGNICOURT, qui va se rendre à la formation « Le vélo, une politique publique rentable ? », le 28 juin 2016 à PARIS,
- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 039**

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 616 entre les PR 0+633 et 1+098 (Rue de VERDUN) dans la traverse de l'agglomération de DAGNY-LAMBERCY  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de DAGNY-LAMBERCY dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 616 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 37 500 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 67 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 37 500 € HT pour l'aménagement de la RD 616 en traverse de DAGNY-LAMBERCY, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 040****Fonds Départemental de Solidarité - Individualisation d'opérations  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 040,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte les inscriptions détaillées ci-dessous :

**CANTON DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS :**

\*une subvention relative à la Commune d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX pour des travaux de voirie VC n°6 rue Victor Gras, pour un montant de 1 957,84 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de PREMONT pour des travaux de voirie VC n°11 ch. d'Elincourt, pour un montant de 16 761,66 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de VENDHUILE pour des travaux de voirie VC n°18 rue Delattre, pour un montant de 12 837,22 € sur le programme 2016

\*deux subventions relatives à la Commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS pour des travaux de voirie VC n°22 rue Elysée Alavoine et n°20 rue Marcel Dubourg, pour un montant total de 24 750,00 € sur le programme 2016

**CANTON DE CHATEAU-THIERRY :**

\*une subvention relative à la Commune de MONT-SAINT-PERE pour des travaux de voirie RD n°4 rte d'Epieds, pour un montant de 6 960,00 € sur le programme 2015

**CANTON DE CHAUNY :**

\*une subvention relative à la Commune d'AUTREVILLE pour des travaux de voirie RD n°937 rue de la République (5<sup>ème</sup> tr.), pour un montant de 23 520,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de LA-NEUVILLE-EN-BEINE pour des travaux de voirie VC n°4 rue de l'Eglise, pour un montant de 22 920,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de SINCENY pour des travaux de voirie VC n°15 rue Pierre Habar (1<sup>ère</sup> tr.), pour un montant de 20 386,20 € sur le programme 2016

**CANTON D'ESSOMES-SUR-MARNE :**

\*une subvention relative à la Commune d'AZY-SUR-MARNE pour des travaux de voirie RD n°969 rue de la Vallée, pour un montant de 19 360,00 € sur le programme 2016

\*deux subventions relatives à la Communauté de Communes du canton de CONDE-EN-BRIE (BARZY/MARNE, MARCHAIS-BRIE) pour des travaux de voirie VC n°4 CR36 rue Grande Cour et n°17 CVO6 Ferme de Plénois, pour un montant total de 28 000,00 € sur le programme 2015

**CANTON DE FERRE-EN-TARDENOIS :**

\*une subvention relative à la Commune de BRAINE pour des travaux de voirie VC Boul. des Danois, av. de Reims et Rte de Vieil., pour un montant de 13 287,20 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de BRUYERES-SUR-FERE pour des travaux de voirie VC ch. de la RD n°796 à Beugneux et VC Diverses, pour un montant total de 18 671,25 € sur les programmes 2015 et 2016

\*une subvention relative à la Commune de VILLERS-AGRON-AIGUIZY pour des travaux de voirie VC Ferme d'Aiguizy limite Aougny, pour un montant de 7 344,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de VAUXTIN pour des travaux de voirie VC ch. du Réservoir d'Eau, pour un montant de 5 068,13 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de COUVRELLES pour des travaux de voirie VC n°4 de Couvrelles à Vasseny, pour un montant de 7 728,75 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de LES SEPTVALLONS (GLENNES) pour des travaux de voirie VC rue de la Lombardie, pour un montant de 13 569,88 € sur le programme 2015

**CANTON DE GUIGNICOURT :**

\*une subvention relative à la Commune de BERRIEUX pour des travaux de voirie VC rue Damary, pour un montant de 27 375,00 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la Commune de CONCEVREUX pour des travaux de voirie VC n°5 rue des Lilas, pour un montant de 8 724,69 € sur le programme 2016

\*deux subventions relatives à la Commune d'AMIFONTAINE pour des travaux de voirie VC pl. de l'Ecole, pour un montant total de 14 380,70 € sur les programmes 2015 et 2016

\*une subvention relative à la Commune de BERRY-AU-BAC pour des travaux de voirie VC rue de Cormicy, pour un montant de 16 200,00 € sur le programme 2016

**CANTON DE GUISE :**

\*une subvention relative à la Commune de PROISY pour des travaux de voirie VC n°5 rue de Verdun, pour un montant de 4 320,00 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de LA-NEUVILLE-LES-DORENGT pour des travaux de voirie RD n°781 rue du Fort et n°781 rue Colbert Quentin, pour un montant total de 7 004,40 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de GUISE pour des travaux de voirie RD n°946 rue Sadi Carnot, pour un montant de 5 940,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de GRAND-VERLY pour des travaux de voirie RD n°66 Grande Rue, pour un montant de 17 250,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de BERNOT pour des travaux de voirie VC 9 rue des Champs, pour un montant de 12 308,80 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de PROIX pour des travaux de voirie VC n°3 rue de la Malaise, pour un montant de 6 250,00 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la Commune de VAUX-ANDIGNY pour des travaux de voirie VC n°14 rue du Bas de Vaunien, pour un montant de 13 572,08 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la Commune de MARLY-GOMONT pour des travaux de voirie VC n°7 ch. du Moulin, pour un montant de 5 188,40 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la Commune d'HANNAPES pour des travaux de voirie RD n°27 rue de Verdun, pour un montant de 12 127,50 € sur le programme 2016

\*deux subventions relatives à la Commune de MACQUIGNY pour des travaux de voirie VC n°8 rue Ricambourg et n°4 rue de l'Eglise, pour un montant total de 7 938,00 € sur le programme 2016

#### **CANTON D'HIRSON :**

\*deux subventions relatives à la Commune de BESMONT pour des travaux de voirie VC n°3 rue Des Maupins et RD n°74/37, pour un montant total de 14 538,56 € sur le programme 2015

\*quatre subventions relatives à la Commune d'HIRSON pour des travaux de voirie VC n°129 rue Camille Desmoulins, n°136 rue Jean de la Fontaine, n°135 rue Michelet et VC ex RD n°363, pour un montant total de 58 410,00 € sur le programme 2015

\*trois subventions relatives à la Commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE pour des travaux de voirie VC n°36/37 pl. de l'Eglise, n°23/37 de Plomion et de la Fontaine et d'ouvrage d'art Pont de la cour, pour un montant total de 88 690,00 € sur le programme 2015

#### **CANTON DE LAON 1 :**

\*une subvention relative à la Commune de LAON pour des travaux de voirie VC rue Léon Nanquette, pour un montant de 7 168,35 € sur le programme 2015

\*quatre subventions relatives à la Commune de CREPY pour des travaux de voirie VC rue du Hamet, ch. de Dandry, ch. de Morieulois, rue de Versigny (1<sup>ère</sup> tranche), pour un montant total de 35 677,07 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de BESNY-ET-LOIZY pour des travaux de voirie VC rue de l'Eglise (2<sup>ème</sup> tranche), pour un montant de 13 824,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de PREMONTRE pour des travaux de voirie RD n°552 rue des Etangs, pour un montant de 11 700,00 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la Commune de PINON pour des travaux de voirie VC n°29 rue des Etangs, pour un montant de 6 539,40 € sur le programme 2016

#### **CANTON DE LAON 2 :**

\*une subvention relative à la Commune de CHIVY-LES-ETOUVELLES pour des travaux de voirie VC rue de Morteau (1<sup>ère</sup> tranche), pour un montant de 17 556,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de LAON pour des travaux de voirie VC rue du 2<sup>ème</sup> Régiment des Dragons, pour un montant de 16 211,93 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de MARTIGNY-COURPIERRE pour des travaux de voirie VC rte de Chavailles, pour un montant de 8 326,50 € sur le programme 2015

#### **CANTON DE MARLE :**

\*une subvention relative à la Commune d'HOUSSET pour des travaux de voirie RD n°588 rue La Neuville (1<sup>ère</sup> tranche), pour un montant de 10 286,10 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de LA-VALLEE-AU-BLE pour des travaux de voirie VC n°3 rue de Féronval, pour un montant de 11 632,50 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de MARLE pour des travaux de voirie VC n°34 ruelle des Soupirs et n°46 rue Georges Brassens, pour un montant total de 5 019,30 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de MONTIGNY-SOUS-MARLE pour des travaux de voirie VC n°8 ch. de Rogny, pour un montant de 2 400,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de THIERNU pour des travaux de voirie VC n°7 pl. Communale, pour un montant de 14 283,00 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de VESLES-ET-CAUMONT pour des travaux de voirie VC 13a La Vallée Beauregard et n°4 du Petit Caumont, pour un montant total de 11 415,00 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de CRECY-SUR-SERRE pour des travaux de voirie VC av. des Ecoles et ch. de Saint-Quentin, pour un montant total de 36 217,45 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de MONTIGNY-LE-FRANC pour des travaux de voirie VC n°6 rue Marmouza, pour un montant de 3 835,00 € sur le programme 2015

#### **CANTON DE RIBEMONT :**

\*une subvention relative à la Commune d'ANNOIS pour des travaux de voirie VC n°2 rue des deux Moulins, pour un montant de 6 453,60 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de BRISSAY-CHOIGNY pour des travaux de voirie VC n°9 rue du Marais, pour un montant de 1 366,67 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de DALLON pour des travaux de voirie VC n°1 rue de l'Epine, pour un montant de 1 814,36 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de FLAVY-LE-MARTEL pour des travaux de voirie VC n°28 ch. de la Fère prolongée et VC n°12 Impasse de la Grimouselle, pour un montant total 19 436,67 € sur les programmes 2015 et 2016

\*une subvention relative à la Commune de MONTECOURT-LIZEROLLES pour des travaux de voirie VC n°9 rue Francis Boizot, pour un montant de 16 380,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE pour des travaux de voirie VC n°39 rue Sergent Faglain, pour un montant de 8 860,50 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de PARPEVILLE pour des travaux de voirie VC n°10 ch. de Landifay, pour un montant de 1 414,34 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de SERY-LES-MEZIERES pour des travaux de voirie RD n°13 rue de Ribemont et n°13 rue de Ribemont (2<sup>ème</sup> tranche), pour un montant total de 20 400,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de VENDEUIL pour des travaux de voirie VC n°8 rue Henri Martin, pour un montant de 6 604,21 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de CUGNY pour des travaux de voirie VC n°1 rue du Cimetière, pour un montant de 18 951,03 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la Commune de MONT-D'ORIGNY pour des travaux de voirie RD n°1029 rue Jean Mermoz, pour un montant de 14 856,19 € sur le programme 2016

#### **CANTON DE SAINT-QUENTIN 1 :**

\*une subvention relative à la Commune de FAYET pour des travaux de voirie VC n°4 entre RD n°732/1044 (1<sup>ère</sup> tranche), pour un montant de 10 000,00 € sur le programme 2016

\*trois subventions relatives à la Commune de VERMAND pour des travaux de voirie VC n°12 rue de la Chaussée Romaine, RD n°1029 et VC n°11 rue du Marais, pour un montant total de 12 084,94 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la Commune de SAVY pour des travaux de voirie VC n°15 Lotissement de la Croix Saint Claude (1<sup>ère</sup> tranche), pour un montant de 9 870,00 € sur le programme 2016

\*deux subventions relatives à la Commune d'ATTILLY pour des travaux de voirie VC n°1/2 rues de l'Eglise et du Prozet, pour un montant total de 10 579,30 € sur les programmes 2015 et 2016

\*une subvention relative à la Commune de FLUQUIERES pour des travaux de voirie VC n°11 Grande Rue (1<sup>ère</sup> tranche), pour un montant de 8 016,67 € sur le programme 2016

**CANTON DE SAINT-QUENTIN 2 :**

\*une subvention relative à la Commune de FIEULAINÉ pour des travaux de voirie RD n°13 rue d'En Bas, pour un montant de 736,32 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de LESDINS pour des travaux de voirie RD n°71 rue de Bourgogne, pour un montant de 1 548,00 € sur le programme 2015

**CANTON DE SAINT-QUENTIN 3 :**

\*deux subventions relatives à la Commune de GAUCHY pour des travaux de voirie RD n°671 rue Jules Vercey (2<sup>ème</sup> tranche) et VC n°15 rue Gérard Philippe (1<sup>ère</sup> tranche), pour un montant total de 45 210,00 € sur le programme 2016

**CANTON DE SOISSONS 1 :**

\*quatre subventions relatives à la Commune de CROUY pour des travaux de voirie VC rues Henry Barbusse, de l'Abbé Denis Legrand, de la Gare et du Capitaine Peal, pour un montant total de 12 603,20 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de PASLY pour des travaux de voirie ESPACE PUBLIC RD rue du Petit Longpont, pour un montant de 2 220,00 € sur le programme 2016

**CANTON DE TERGNIER :**

\*une subvention relative à la Commune de DANIZY pour des travaux de voirie VC n°4 rue du Curé, pour un montant de 25 200,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de MAYOT pour des travaux de voirie VC n°2 rue Jacques Jacquet, pour un montant de 4 473,00 € sur le programme 2015

**CANTON DE VERVINS :**

\*deux subventions relatives à la Commune de BUIRONFOSSE pour des travaux de voirie VC n°27 rue du Rejet Quenivet et n°30 du Pont Droma, pour un montant total de 2 287,80 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de BANCIGNY pour des travaux de voirie VC n°6 ch. de Nampcelles et n°8 ch. Dagny, pour un montant total de 25 260,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de FONTAINE-LES-VERVINS pour des travaux de voirie VC n°8 rue du Vieux Château, pour un montant de 6 150,00 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune d'HARCIGNY pour des travaux de voirie VC n°2 Gironart et n°4 du Corroye, pour un montant total de 17 305,95 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de LAIGNY pour des travaux de voirie RD n°772 Bois de Laigny, pour un montant de 1 194,00 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de VERVINS pour des travaux de voirie VC n°21/20 rue J. Marie Caillard, pour un montant total de 15 452,10 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de ROZOY-SUR-SERRE pour des travaux de voirie VC n°23 rue de La Chatte et pl. du Chapitre, pour un montant total de 13 746,55 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de CHAOURSE pour des travaux de voirie VC n°9 sur St Nicolas et RD n°74 rue du Grand Chemin, pour un montant total de 1 466,23 € sur le programme 2015

**CANTON DE VIC-SUR-AISNE:**

\*une subvention relative à la Commune de PONT-SAINT-MARD pour des travaux de voirie VC rue du Moulinet, pour un montant de 2 031,75 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de SELENS pour des travaux de voirie VC rue Louis François (2<sup>ème</sup> tranche), pour un montant de 18 675,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de TROSLY-LOIRE pour des travaux de voirie VC rue Sagnier, pour un montant de 5 886,52 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne (SAINT-PIERRE-AIGLE) pour des travaux de voirie VC n°4 rue du Moulin, pour un montant

de 3 998,30 € sur le programme 2015

**CANTON DE VILLERS-COTTERETS :**

\*une subvention relative à la Commune d'ARMENTIERES-SUR-OURCQ pour des travaux de voirie VC n°4 rte de la Haye 2<sup>ème</sup> partie, pour un montant de 7 099,75 € sur le programme 2015

\*deux subventions relatives à la Commune de CORCY pour des travaux de voirie RD n°17 rue du Petit Longpont, pour un montant total de 6 736,80 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de GRAND-ROZOY pour des travaux de voirie VC rue du Pré Marais, pour un montant de 7 056,00 € sur le programme 2015

\* une subvention relative à la Commune de LARGNY-SUR-AUTOMNE pour des travaux de voirie VC rue du Paty, pour un montant de 29 172,90 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune du PLESSIER-HULEU pour des travaux de voirie VC rue du Pavé, pour un montant de 11 460,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de MACOGNY pour des travaux de voirie VC de la Tour, pour un montant de 2 438,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de SAINT-GENGOULPH pour des travaux de voirie VC de Chevillon à Priez, pour un montant de 7 800,00 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de SOMMELANS pour des travaux de voirie VC n°3 rue d'Allan, pour un montant de 15 901,88 € sur le programme 2015

\*une subvention relative à la Commune de LA-FERTE-MILON pour des travaux d'Ouvrages d'Art Passerelle Eiffel, pour un montant de 31 850,00 € sur le programme 2015.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 041****Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie et  
d'Ouvrages d'Art - Programme 2016  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 041,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la répartition du programme du Fonds Départemental de Solidarité de 2016 détaillée dans l'annexe au rapport du Président, pour un montant total de 7 010 972,98 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 042**

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes  
Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en  
sécurité du domaine public - Individualisations - Communes de  
RESIGNY, MISSY-SUR-AISNE et SERMOISE, CONDREN  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 042,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton de VERVINS :

RESIGNY	RD 560	55 000 €
---------	--------	----------

Canton de FERE-EN-TARDENOIS :

MISSY-SUR-AISNE et SERMOISE	RD 101	41 000 €
-----------------------------	--------	----------



Canton de CHAUNY :

Collège Joliot Curie de TERGNIER

Aménagement du parking bus sur la commune de CONDREN 116 000 €,

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 043**

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations de chaussées - Individualisation d'opérations  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 043,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations des chaussées », les opérations décrites ci-dessus pour les montants suivants :

- Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	259 534,11 €
- Canton de CHATEAU-THIERRY	220 122,94 €
- Canton de CHAUNY	73 304,40 €
- Canton d'ESSOMES SUR MARNE	328 982,69 €
- Canton de FERRE-EN-TARDENOIS	78 566,62 €

- Canton de GUIGNICOURT	408 239,42 €
- Canton de GUISE	315 403,20 €
- Canton d'HIRSON	258 481,38 €
- Canton de LAON 1	212 102,64 €
- Canton de LAON 2	198 750,24 €
- Canton de MARLE	279 952,92 €
- Canton de RIBEMONT	394 367,36 €
- Canton de SAINT QUENTIN 1	102 974,40 €
- Canton de SAINT QUENTIN 2	84 006,00 €
- Canton de SOISSONS 1	114 903,41 €
- Canton de SOISSONS 2	21 058,92 €
- Canton de TERGNIER	245 722,74 €
- Canton de VERVINS	427 497,72 €
- Canton de VIC-SUR-AISNE	425 128,38 €
- Canton de VILLERS-COTTERETS	275 022,63 €
<b>Total :</b>	<b>4 724 122,11 €.</b>

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 044**

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations d'ouvrages d'art - Individualisation d'opérations  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 044,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations d'ouvrages d'art », les opérations décrites dans le rapport du Président avec les montants récapitulatifs suivants :

- Canton de BOHAIN EN VERMANDOIS	4 100 €
- Canton d'ESSOMES SUR MARNE	14 600 €
- Canton de FÈRE EN TARDENOIS	101 000 €
- Canton de GUISE	111 500 €
- Canton de GUIGNICOURT	140 500 €
- Canton d'HIRSON	27 600 €
- Canton de MARLE	49 000 €
- Canton de SAINT-QUENTIN-1	16 000 €
- Canton de SAINT-QUENTIN-3	45 900 €

- Canton de TERGNIER	230 800 €
- Canton de VERVINS	82 040 €
- Canton de VIC-SUR-AISNE	12 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>835 840 €.</b>

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 2 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 045**

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme traverses - Individualisations d'opérations  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 045,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 d'aménagements des traverses, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants récapitulatifs suivants :

- Canton de CHÂTEAU-THIERRY	36 000 €
- Canton de CHAUNY	57 655 €
- Canton de GUIGNICOURT	62 800 €
- Canton de GUISE	273 000 €
- Canton de LAON-1	14 800 €
- Canton de LAON-2	188 745 €
- Canton de MARLE	30 000 €
- Canton de RIBEMONT	36 000 €
- Canton de VERVINS	67 000 €
- Canton de VIC-SUR-AISNE	81 853 €

- TOTAL (Chapitre 23)

847 853 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 046****Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 046,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 14 mai 2012, relative au rapport n° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant qu'il convient de lire à la première page du tableau annexé au rapport n° 046 s'agissant de la commune de PETIT-VERLY : canton de Guise (et non de Chauny),

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de retenir, au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2015, le programme figurant en annexe, soit 36 opérations pour un montant de 434 301,39 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 26/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



## REPARTITION DU PRODUIT 2015 DES AMENDES DE POLICE

Commune	Canton	Type de travaux	Montant H.T. subventionnable	Taux en %	Subvention	Observations
PETIT-VERLY	Guise	travaux de mise en sécurité du pont rue du Pou Volant (panneaux de signalisation, balises)	2 457,43 €	61%	1 499,03 €	
ORIGNY-EN-THERACHE	Hirson	aménagements de sécurité sur la RD 363, rue d'Hirson et Place de l'Eglise (plateaux, cheminement piétons et places de stationnement)	64 679,18 €	49%	30 000,00 €	montant plafonné
NOGENT-L'ARTAUD	Essômes- sur-Marne	aménagements de sécurité rue Ernest Vallée (écluse, cheminement piétons, signalisation H. et V.)	20 041,50 €	33%	6 613,70 €	
ANIZY-LE-CHÂTEAU	Laon 1	aménagements de sécurité sur la RD 5, rue de Coucy (cheminement piétons et places de stationnement)	33 961,72 €	33%	11 207,37 €	
EPAUX-BEZU	Château-Thierry	aménagements de sécurité "Allée de la Vicomté" (RD 87) - Tranche ferme (écluses, cheminement piétons, passages piétons, places de stationnement, plateau surélevé, signalisations H. et V.)	245 035,50 €	43%	30 000,00 €	montant plafonné
BOSMONT-SUR-SERRE	Marie	aménagements de sécurité sur la RD 51, rues du châlelet et de l'Eglise (cheminement piétons, rampe d'accès, places de stationnement, signalisations H. et V.)	27 513,14 €	66%	18 158,67 €	
SUZY	Laon 1	travaux d'aménagement d'une aire de stationnement du bus scolaire, réalisation de trotoirs et d'une écluse rue de la Forêt	14 304,50 €	33%	4 720,49 €	
ROMENY-SUR-MARNE	Essômes- sur-Marne	aménagements de sécurité sur la RD 969 devant l'école et la mairie (cheminement piétons, écluse simple surélevée, passage piétons, places de stationnement, signalisations H. et V.)	21 918,55 €	44%	9 644,16 €	
MONTREUIL-AUX-LIONS	Essômes- sur-Marne	réalisation d'un cheminement piétons rue de Pisseloup	32 300,00 €	47%	15 181,00 €	

PRESLES-ET-THIERNY	Laon 2	aménagements de sécurité sur la RD 25 route de Nouvion (cheminement piétons, écluse et plateau surélevé)	23 244,42 €	39%	9 055,32 €	
SERAIN	Bohain-en-Vermandois	travaux d'aménagement de sécurité Grand Place (création d'un arrêt de bus, cheminement piétons)	22 674,71 €	55%	12 471,09 €	
VIGNEUX-HOCQUET	Vervins	travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 36 au Hameau de Hocquet (plateau surélevé et STOP route de Dagny)	12 750,65 €	42%	5 355,27 €	
DERCY	Marle	réalisation d'une écluse double sur la RD 12	18 137,20 €	60%	10 882,32 €	
BRAINE	Fère-en-Tardenois	aménagement d'un plateau surélevé "Avenue de Reims"	16 036,03 €	34%	5 452,25 €	
MORSAIN	Vic-sur-Aisne	création de deux écluses doubles sur la RD 13	16 066,64 €	72%	11 567,98 €	
CRECY-SUR-SERRE	Marle	travaux d'aménagement de sécurité sur les RD 12 et 967 (écluses doubles)	26 029,91 €	46%	11 973,76 €	
MENNEVRET	Guise	réalisation de 2 plateaux et mise aux normes du cheminement piétonnier rue de la Louvière (VC)	32 162,05 €	54%	17 367,51 €	
MENNESSIS	Tergnier	travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 3090 (plateau surélevé, places de parking et trottoirs)	89 997,10 €	50%	30 000,00 €	montant plafonné
MENNEVILLE	Guignicourt	travaux d'aménagement de sécurité rue de Neufchâtel (RD 925) - Tranche 1 (chicane, îlots, places de parking)	67 092,73 €	35%	30 000,00 €	montant plafonné
SISSONNE	Guignicourt	réalisation d'un plateau surélevé, places de stationnement et d'arrêts de bus, cheminement piétons, mise en sens unique	36 001,70 €	35%	12 600,59 €	

COUCY-LES-EPPES	Guignicourt	aménagements de sécurité sur la RD 25 (plateau surélevé, places de stationnement, zone "30", panneau indicateur de vitesse)	28 000,00 €	46%	12 880,00 €	
SAINT-REMY-BLANZY	Villers-Cotterêts	réalisation de deux écluses doubles rue du Bout de la Ville (RD 2)	16 075,00 €	44%	7 073,00 €	
LA FERRE	Tergnier	cheminement piétons et passage piétons rue de Verdun (VC)	8 434,57 €	30%	2 530,37 €	
MOLINCHART	Laon 1	travaux d'aménagement sur la RD 7 (deux plateaux surélevés et cinq écluses simples)			<b>6 462,40 €</b>	complément à la subvention allouée lors de la CP du 14/05/12 (projet modifié nouveaux postes éligibles)
PASSY-EN-VALOIS	Villers-Cotterêts	réalisation d'un plateau surélevé rue de Marizy-Ste-Genève	9 970,36 €	70%	6 979,25 €	
LA CHAPELLE-SUR-CHEZY	Essômes-sur-Marne	réalisation de deux écluses doubles sur la RD 15 + panneaux de signalisation	20 177,56 €	74%	14 931,39 €	
ANIZY-LE-CHÂTEAU	Laon 1	cheminement piétons et stationnement Place Paul Doumer	23 169,64 €	33%	7 645,98 €	
MEZY-MOULINS	Essômes-sur-Marne	réalisation de deux plateaux surélevés sur la RD 4	37 439,20 €	34%	12 729,33 €	
SERAUCOURT-LE-GRAND	Ribemont	aménagements de sécurité sur la RD 321 : plateau, écluses, places de stationnement et passage piétons	36 800,06 €	50%	18 400,03 €	
VILLERS-SUR-FERRE	Fère-en-Tardenois	réalisation d'une écluse surélevée rue Saint-Denis (RD 79)	13 390,77 €	49%	6 561,48 €	
BESNY-LOIZY	Laon 1	travaux de requalification de la rue de l'Eglise et de la rue Saint-Martin (cheminement piétons, parking, signalisations horizontale et verticale)	34 516,41 €	48%	16 567,88 €	

PINON	Laon 1	cheminement piétons, sécurisation de carrefours et réalisation de deux écluses simples rues du 7ème BCA, du 130ème RI et avenue de Soissons	26 179,43 €	30%	7 853,83 €	
NIZY-LE-COMTE	Guignicourt	extension du cheminement piétons route de Reims (RD 966)	11 660,00 €	52%	6 063,20 €	
BUIRE	Hirson	implantation de deux radars pédagogiques (intégrés dans un dispositif de sécurité existant)	5 919,50 €	48%	2 841,36 €	
BUCY-LE-LONG	Fère-en-Tardenois	réalisation d'un plateau au droit du carrefour rue du Maréchal Foch / rue du Moulin des Roches	48 077,84 €	30%	14 423,35 €	
LA CROIX-SUR-OURCQ	Villers-Cotterêts	création d'un plateau surélevé rue de Paris (RD 794)	9 293,00 €	71%	6 598,03 €	
MONTANT A INDIVIDUALISER : 438 642,40 €			SOUS TOTAL :		434 301,39 €	RESTE : 4 341,01 €

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 047**

**Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 048, n° 049 et n° 050**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 047,

Vu le règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du Règlement intérieur des assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 048, 049 et 050,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 048, 049 et 050, respectivement intitulés :

- Représentation du Département de l'Aisne à la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées,

- Représentation du Département de l'Aisne au Comité de bassin Artois-Picardie,
- Représentation du Département de l'Aisne aux Conférences Intercommunales du Logement.

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte déposé en Préfecture  
Le 19/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 048****Représentation du Département de l'Aisne à la Commission locale  
pour l'évaluation des charges et des ressources transférées**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 048,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Désigne dans les conditions suivantes les quatre représentants titulaires du Département de l'Aisne ainsi que leurs suppléants respectifs à la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées :

Les candidatures suivantes de deux binômes (titulaire + suppléant) sont successivement présentées par siège à pourvoir :

. Premier siège :

- binôme formé par MM. Nicolas FRICOTEAUX et Pierre-Jean VERZELEN
- binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER

. Deuxième siège :

- binôme formé par Mme Jocelyne DOGNA et M. Pascal TORDEUX
- binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER

. Troisième siège :

- binôme formé par M. Thomas DUDEBOUT et Mme Françoise CHAMPENOIS
- binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER

. Quatrième siège :

- binôme formé par MM. Michel POTELET et Jean-Luc LANOUILH
- binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER

Renonçant à l'unanimité au scrutin secret, la Commission permanente du Conseil départemental procède successivement à quatre scrutins à un tour, qui donnent les résultats suivants :

Siège à pourvoir	Résultats du vote
Premier siège	- binôme formé par MM. Nicolas FRICOTEAUX et Pierre-Jean VERZELEN : 30 voix - binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER : 6 voix
Deuxième siège	- binôme formé par Mme Jocelyne DOGNA et M. Pascal TORDEUX : 30 voix - binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER : 6 voix
Troisième siège	- binôme formé par M. Thomas DUDEBOUT et Mme Françoise CHAMPENOIS : 30 voix - binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER : 6 voix
Quatrième siège	- binôme formé par MM. Michel POTELET et Jean-Luc LANOUILH : 30 voix - binôme formé par M. Franck BRIFFAUT et Mme Anne-Marie FOURNIER : 6 voix

Sont en conséquence proclamés élus représentants titulaires et suppléants du Département de l'Aisne à la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- M. Nicolas FRICOTEAUX	- M. Pierre-Jean VERZELEN
- Mme Jocelyne DOGNA	- M. Pascal TORDEUX
- M. Thomas DUDEBOUT	- Mme Françoise CHAMPENOIS
- M. Michel POTELET	- M. Jean-Luc LANOUILH

Acte déposé en Préfecture  
Le 19/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 049****Représentation du Département de l'Aisne au Comité de bassin Artois-Picardie**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 049,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Désigne dans les conditions suivantes le nouveau représentant du Département de l'Aisne au Comité de bassin Artois-Picardie :

Trois candidatures sont présentées, celles de Mme Bernadette VANNOBEL, M. Armand POLLET et Mme Caroline VARLET.

Renonçant à l'unanimité au scrutin secret, la Commission permanente du Conseil départemental procède à trois tours de scrutin qui donnent chacun les résultats suivants :

- M. Armand POLLET : 6 voix
- Mme Caroline VARLET : 14 voix
- Mme Bernadette VANNOBEL : 16 voix.

A l'issue du troisième tour de scrutin, Mme Bernadette VANNOBEL est proclamée élue en qualité de représentante du Département de l'Aisne au Comité de bassin Artois-Picardie.

Acte déposé en Préfecture  
Le 19/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 2 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TORDEUX, C. VARLET

**RAPPORT N° 050****Représentation du Département de l'Aisne aux Conférences  
Intercommunales du Logement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 050,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Désigne dans les conditions suivantes le représentant du Département de l'Aisne au sein des Conférences Intercommunales du Logement :

Une candidature est présentée : celle du Vice-Président en charge du Logement, M. Pascal TORDEUX.

Renonçant à l'unanimité au vote au scrutin secret, la Commission permanente du Conseil départemental élit à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) M. Pascal TORDEUX en qualité de représentant du Département de l'Aisne au sein des Conférences Intercommunales du Logement.

Acte déposé en Préfecture  
Le 19/05/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU LUNDI 30 MAI 2016**



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 001**

**Aide à l'équipement des collectivités locales en matière  
d'assainissement collectif et non collectif, d'alimentation en eau  
potable et de défense contre l'incendie  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Fonds de solidarité Stations d'Épuration, la subvention sur l'opération suivante :

**242 816 €** pour un montant subventionnable de 1 214 078 € à la Communauté de communes du Val de l'Aisne pour la création de la station d'épuration de MISSY SUR AISNE / CHIVRES VAL ;

2) Individualise, au titre des CDDL, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne**

- **1 984 €** pour un montant subventionnable de 3 968 € HT : Commune de COUVRELLES pour la pose d'un poteau incendie au lieu-dit « la Garenne ».

**CDDL de la Communauté de communes de la Région de Guise**

- **688 €** pour un montant subventionnable de 6 877 € HT : Syndicat des Eaux des communes du Nord de l'Aisne pour la réalisation d'une étude relative à la défense incendie pour le compte des communes membres du Syndicat.

**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne**

- **1 838 €** pour un montant subventionnable de 9 190 € HT : Commune de VASSENS pour la mise en conformité de l'assainissement non collectif – phase études (25 parcelles) ;

3) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<b>RAPPORT N° 002</b> <b>Contrat de Redynamisation des Sites de Défense</b> <b># Dépenses pour tiers</b>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu la délibération du Conseil général en date du 20 avril 2012, relative au rapport n° 250,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 septembre 2015, relative au rapport n° 350,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de financer l'opération suivante portée par la commune de LAON comme suit :

Extension de la station d'épuration de LAON : 2 330 000 €, soit 22,19 % d'une assiette subventionnable de 10 500 000 € ;

- Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 003**

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités territoriales en matière d'Aménagement Rural, de  
Culture et de Transports  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes Chauny-Tergnier :**

- **5 112 €** pour un montant subventionnable de 20 448 € HT : Commune d'AUTREVILLE pour l'aménagement d'une aire de stationnement au point d'arrêt « Ecole Morgan » ;

**CDDL du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin :**

- **17 213 €** pour un montant subventionnable de 43 852 € HT : Commune d'HARLY pour la réfection des carrelages et ravalement de la façade du centre socioculturel Léo Lagrange ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :**

- **2 880 €** pour un montant subventionnable de 14 400 € HT : Commune de MISSY-SUR-AISNE pour la révision du PLU.

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie :**

- **1 132 €** pour un montant subventionnable de 11 322 € HT : Commune de PARGNY-LES-DHUYS pour la mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes ;

2) Prend acte que la somme de **26 337 €** sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 004**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements  
urbains  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 004,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes de Charly sur Marne :**

- 37 557 € pour un montant subventionnable de 125 190 € HT : Commune de VIELS MAISONS pour l'aménagement de la traverse et de la place du village
- 18 000 € pour un montant subventionnable de 60 000 € HT : Commune de VIELS MAISONS pour l'embellissement de la place du village

**CDDL de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :**

- 39 360 € pour un montant subventionnable de 98 400 € HT : Ville de SAINT-QUENTIN pour l'aménagement d'espaces publics de proximité dans le quartier du Faubourg d'Isle (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés)
- 10 221 € pour un montant subventionnable de 20 441 € HT : Commune d'OMISSY pour l'aménagement paysager d'un talus Chemin de l'Arbre
- 3 270 € pour un montant subventionnable de 8 606 € HT : Commune de LESDINS pour l'accès pour handicapés du cabinet médical, de la cantine et d'un gîte rural

**CDDL de la Communauté de communes du Canton de Condé en Brie :**

- 529 € pour un montant subventionnable de 3 528 € HT : Commune de PARGNY LA DHUYS pour des panneaux de signalisation ;

2) Prend acte que la somme de 108 937 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 005****Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière de  
développement local  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :**

- **5 331 €** pour un montant subventionnable de 10 661 € HT : commune de FONSOMME pour les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la mairie,
- **6 078 €** pour un montant subventionnable de 16 427 € HT : commune de FONSOMME pour l'acquisition d'un véhicule communal,
- **683 €** pour un montant subventionnable de 2 276 € HT : commune de MESNIL-SAINT-LAURENT pour la réfection du sol de la salle du conseil municipal,

**CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :**

- **1 241 €** pour un montant subventionnable de 4 965 € HT : commune de CRECY-AU-MONT pour le remplacement du photocopieur,
- **980 €** pour un montant subventionnable de 3 921 € HT : commune de CRECY-AU-MONT pour l'acquisition d'un épandeur à sel,

**CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :**

- **10 350 €** pour un montant subventionnable de 51 750 € HT : commune de CHAMBRY pour la réhabilitation et l'aménagement d'une salle d'archives municipale ;

2) Prend acte que la somme de 24 663 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 006**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière Educatif et  
Sportif  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Communauté de communes du Chemin des Dames**

- **5 886 €** pour un montant subventionnable de 19 619 € HT : Syndicat intercommunal scolaire de l'Ailette et de la Bièvre pour le remplacement des menuiseries à l'école primaire de CHAMOUILLE ;

**Communauté de communes du Val de l'Ailette**

- **5 590 €** pour un montant subventionnable de 22 360 € HT : Commune de FOLEMBRAY pour l'extension du club house foot ;

**Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale**

- **40 000 €** pour un montant subventionnable de 200 000 € HT : Commune d'ETREUX pour la construction d'une salle omnisports pour les activités périscolaires ;

**Communauté de communes de Charly sur Marne**

- **2 004 €** pour un montant subventionnable de 6 680 € HT : Commune de NOGENT L'ARTAUD pour l'amélioration de l'acoustique de la cantine scolaire ;
- **9 062 €** pour un montant subventionnable de 45 310 € HT : Commune de CROUTTES-SUR-MARNE pour la réalisation d'un terrain multisports ;

**Communauté de communes des Villes d'Oyse**

- **30 648 €** pour un montant subventionnable de 61 295 € HT : Communauté de communes des Villes d'Oyse pour des travaux dans les écoles et accessibilité année 2015 ;

**Communauté d'Agglomération du Soissonnais**

- **3 750 €** pour un montant subventionnable de 15 704 € HT : Commune de POMMIERS pour le remplacement des fenêtres de la classe n° 2 de l'école primaire ;
- **7 403 €** pour un montant subventionnable de 29 612 € HT : Commune de POMMIERS pour la création d'un bloc toilettes complémentaire pour l'école primaire ;
- **373 310 €** pour un montant subventionnable de 17 664 706 € HT : Communauté d'agglomération du Soissonnais pour la réalisation d'un complexe aquatique à MERCIN ET VAUX ;
- **50 000 €** pour un montant subventionnable de 473 880 € HT : Commune de SOISSONS pour la construction de vestiaires de rugby ;

**Communauté de communes de la Région de Guise**

- **21 650 €** pour un montant subventionnable de 86 599 € HT : Commune de GUISE pour l'installation des équipements sportifs au terrain de jeux Boulevard Pequereau ;

**Communauté d'Agglomération du Pays de Laon**

- **1 335 €** pour un montant subventionnable de 8 901 € HT : Commune de CREPY pour la réfection du chauffage du DOJO ;
- **5 886 €** pour un montant subventionnable de 29 429 € HT : Syndicat intercommunal scolaire de l'Ailette et de la Bièvre pour la rénovation des menuiseries à l'école primaire de CHAMOUILLE ;
- **3 248 €** pour un montant subventionnable de 21 650 € HT : Commune de LANISCOURT pour l'aménagement d'une aire de jeux et l'acquisition de terrain ;
- **237 755 €** pour un montant subventionnable de 594 388 € HT : Commune de LAON pour la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade Levindrey ;
- **129 850 €** pour un montant subventionnable de 259 700 € HT : Commune de LAON pour des travaux dans les écoles année 2016 ;
- **110 400 €** pour un montant subventionnable de 552 000 € HT : Commune de CHAMBRY pour la réhabilitation de l'école primaire et la création de locaux périscolaires ;

**Communauté de communes de Chauny-Tergnier**

- **14 000 €** pour un montant subventionnable de 37 829 € HT : Commune de VIRY-NOUREUIL pour l'aménagement d'un espace sportif dans le parc de loisirs de Viry ;
- **10 000 €** pour un montant subventionnable de 29 507 € HT : Commune de VIRY-NOUREUIL pour l'aménagement d'un city stade ;

**Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne**

- **909 €** pour un montant subventionnable de 3 636 € HT : SIVOM de la basse vallée de l'Aisne FONTENOY pour l'informatisation des écoles ;

**Communauté d'agglomération de Saint-Quentin**

- **4 838 €** pour un montant subventionnable de 9 677 € HT : Commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND pour le désamiantage et couverture du préau de l'école de Neuville Village ;
- **3 264 €** pour un montant subventionnable de 6 528 € HT : Commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND pour la réfection du mur de l'école de Neuville Village ;
- **80 000 €** pour un montant subventionnable de 320 123 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour des travaux dans les écoles programme 2015 ;
- **57 638 €** pour un montant subventionnable de 360 997 € HT : Commune d'HOMBLIERES pour l'agrandissement et l'amélioration de la salle polyvalente pour la création d'une restauration scolaire self-service ;
- **4 925 €** pour un montant subventionnable de 9 850 € HT : Commune de FONSOMME pour la mise en sécurité des sanitaires enfants de l'école ;
- **5 032 €** pour un montant subventionnable de 10 064 € HT : Commune de LESDINS pour la réfection de la toiture de l'école ;
- **803 €** pour un montant subventionnable de 1 605 € HT : Commune de MORCOURT pour l'éclairage de la salle de sport mise en conformité ;
- **25 000 €** pour un montant subventionnable de 141 979 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour des travaux au stade Paul Debrésie programme 2015 ;
- **1 000 €** pour un montant subventionnable de 2 015 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour l'acquisition de petit matériel pour l'Urban sport et l'école municipale des sports ;

2) Prend acte que la somme de 1 245 186 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p><b>RAPPORT N° 007</b> <b>Financement de projets dans le cadre du Plan de prévention des déchets</b> <b># Compétence partagée</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 709, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'accorder une subvention de 4 300 €, soit 50 % d'une dépense éligible fixée à 8 600 €, à l'association Eco&Logique pour l'opération « Stop aux gaspillages, vive le compostage ! » en faveur de 24 foyers,

2) d'accorder une subvention de 1 350 €, soit 50 % d'une dépense éligible fixée à 2 700 €, à l'association Eco&Logique pour l'opération « Seconde vie » par le biais de dix sessions de customisation,

3) d'accorder une subvention de 954 €, soit 50 % d'une dépense éligible fixée à 1 908 €, à la Communauté de communes du Tardenois pour l'acquisition de 200 poules proposées à 100 foyers pour la réduction de leurs déchets de cuisine,

4) d'imputer ces subventions sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p><b>RAPPORT N° 008</b> <b>Fonds Social Européen 2014-2020 : modifications de la demande de subvention globale</b> <b>° Compétence déléguée</b></p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu sa précédente délibération en date de 5 avril 2016, relative au rapport n° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de prolonger la demande de subvention globale du Conseil départemental de l'Aisne jusqu'au 31 décembre 2017,
- d'approuver la révision de la maquette financière présentée en annexe 2 au rapport du Président,
- d'approuver les modifications apportées au dispositif 3 joint en annexe 1 au rapport du Président,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Aisne à solliciter auprès de l'Etat, par voie d'avenant à la convention de subvention globale, les remaniements suscités.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEAUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 009**  
**Individualisation des crédits - Politique de l'éducation à**  
**l'environnement**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise les Crédits de Paiement selon la répartition présentée dans l'annexe 1 au rapport du Président ;
- 2) Valide les projets de conventions présentés en annexes 2 et 3 au rapport du Président ;
- 3) Autorise le Président à signer les conventions et tous les documents qui s'y réfèrent ;
- 4) Impute ces participations au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEAU



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p><b>RAPPORT N° 010</b> <b>Individualisation des crédits - Politique des espaces naturels sensibles</b> <b>* Compétence exclusive</b></p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise les Crédits de Paiement selon la répartition présentée dans l'annexe 1 au rapport du Président ;
- 2) Valide les projets de conventions et d'avenants présentés en annexes 2 à 8 au rapport du Président ;
- 3) Autorise le Président à signer les conventions et les avenants et tous les documents qui s'y réfèrent ;

4) Impute ces participations au chapitre 65 du Budget départemental au titre de la Taxe d'aménagement 2016.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 011**

**Subventions aux structures compétentes en aménagement et  
entretien de cours d'eau  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'accorder une subvention de 2 430 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 16 200 €, au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du ru de Retz et de ses affluents afin de réaliser des travaux d'entretien ponctuels du ru de Retz – tranche transitoire,
- 2) d'accorder une subvention de 6 186 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 41 240 €, au Syndicat Intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise Amont afin de lancer le programme pluriannuel de restauration du Ru de LERZY – tranche 2,
- 3) d'accorder une subvention de 5 652 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 37 680 €, au Syndicat Intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise Amont afin de lancer le programme pluriannuel de désembâclement de l'Oise, du Ton et du Noirrieu – tranche 2,

4) d'accorder une subvention de 5 780 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 38 536 €, au Syndicat Intercommunal de la Serre Amont et de ses Affluents afin de lancer le programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont – tranche 3,

5) d'accorder une subvention de 5 820 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 38 800 €, au Syndicat Intercommunal de gestion et de mise en valeur de l'Aisne non navigable Axonaise afin de lancer le second programme de désembâclement de l'Aisne non navigable – tranche 1 année 2016,

6) d'imputer ces subventions sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 012****Transfert du prêt à taux 0 accordé à la SAS MS COMPOSITES pour un investissement sur le site de CHAVIGNON à la SARL ADI COMPOSITES MEDICAL**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil général en date du 9 février 2015, relative au rapport n° 250,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte que le remboursement au Département, du prêt à taux 0 de 100 000 € alloué à la SAS MS COMPOSITES de LIEVIN, sur une assiette éligible de 870 000 € HT, sur 6 ans dont 1 an de différé, pour la réalisation d'investissements en moyens de production et du réaménagement de l'atelier situé à CHAVIGNON, sera effectué par la SARL ADI COMPOSITES MEDICAL de CHAVIGNON ;

- Valide le projet d'avenant à la convention du 1<sup>er</sup> avril 2015 annexé au rapport et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 013**  
**Aide à l'équipement des collèves**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer la subvention d'équipement suivante avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Collège Joliot-Curie de TERGNIER 21 999,20 € ;

- Impute cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2043 du budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 014**

**Aide à l'équipement des collèges  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer les subventions d'équipement suivantes avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Collège Saint Just à SOISSONS :	378,60 €
Collège Marie de Luxembourg à LA FERRE :	616,86 €
Colbert Quentin au NOUVION EN THIERACHE :	2 600,00 € ;

- Impute ces dépenses sur le crédit inscrit au chapitre 204, article 2043 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 015**  
**Aide départementale aux séjours linguistiques des collégiens de**  
**l'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice du collège Léopold Sédar Senghor à CORBENY et du collège Camille Desmoulins à GUISE. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de la subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, et de la facture du transporteur ou du contrat passé avec l'organisateur du séjour.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 016**

**Désignation d'une 2ème personnalité qualifiée dans les établissements scolaires du premier cycle du second degré**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Renonçant au scrutin secret, procède aux désignations des personnalités qualifiées qui doivent être faites au titre du Département pour les collèges suivants :

- **Josquin des Prés à BEAUREVOIR** : M. Marcel LECLERC
- **A.N. de Condorcet à RIBEMONT** : M. Gérard BETHUNE.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 017**  
**Equipement sportif**  
**# Dépense pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de financer, dans la limite de l'Autorisation de Programme votée à cet effet au chapitre 204, l'opération suivante :

Syndicat du secteur scolaire du collège de ROZOY-SUR-SERRE 7 215 €.  
Réfection de la toiture et travaux sur le système de chauffage de la salle des sports

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 018**

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2016 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'allouer un complément de dotation de fonctionnement de 9 391 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président,
- d'imputer la dépense de 9 391 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p><b>RAPPORT N° 019</b> <b>Intervention dans le domaine de la lecture</b> <b># Compétence partagée</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue dans le cadre de l'aide à la création d'emploi dans les bibliothèques, les subventions suivantes en faveur des communes de :

- SAINS-RICHAUMONT :	4 445,32 €
- BUCY-LE-LONG :	5 256,06 €
- MONTCORNET :	3 842,75 €
- HARLY :	7 758,02 € ;

2) Finance cette dépense de 21 302,15 € à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65, article 65734 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 020**  
**Intervention du Département en faveur du petit patrimoine rural**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le premier volet du programme de restauration du Petit Patrimoine Rural, pour un montant de 9 865,66 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;
- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2016/3 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p><b>RAPPORT N° 021</b></p> <p><b>Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale</b></p> <p><b># Compétence partagée</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Amicale VTT Marche Les Yétis de VENDHUILE - La rando des yétis le 20 mars 2016 à VENDHUILE	360 €
Patrimoine et Histoire d'AMIGNY et de ses environs - Exposition « Chemins de Civils en guerre » les 28 et 29 mai 2016 à AMIGNY-ROUY	300 €
Association Art et Jeunesse de CHAUNY - 34 <sup>ème</sup> Biennale d'Art de CHAUNY du 5 au 19 juin 2016	700 €
Association La pétanque anizienne d'ANIZY-LE-CHÂTEAU - Championnat de France de ligue vétérans le 6 mai 2016 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €

Union sportive CREPY-VIVAISE - Tournoi de football séniors le 2 juillet 2016 à CREPY	300 €
Association CultuRaid - Participation à l'Europ'Raid (Tour d'Europe solidaire) du 30 juillet au 21 août 2016	200 €
Racing club Saint-Quentinois - 7 <sup>ème</sup> édition des Oval'Ziks le 4 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	750 €
Association des Coureurs du Parc d'Isle (ACPI) de SAINT-QUENTIN L'Acpienne 2016 2 <sup>ème</sup> édition le 19 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	200 €
Association cantonale du Vermandois (ACV) de GRICOURT - Randonnées pédestres au cours de l'année 2016 dans le Vermandois	300 €
Association Elo'Dance Compagny de MONTECOURT-LIZEROLLES - Gala de danse le 28 mai 2016 à HOLNON	500 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 022**  
**Opération départementale "Collège au Cinéma" : Financement du coût  
 du transport vers les salles de cinéma**  
 \* Compétence exclusive

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY	195,00 €
- Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE	340,00 €
- Collège Jean Mermoz de LAON	1 234,00 €
- Collège Gabriel Hanotaux de SAINT-QUENTIN	64,00 €
- Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN	64,00 € ;

2) Finance cette dépense de 1 897,00 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 11 475,60 € après ces attributions.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 023**  
**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestation sportive, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- Comité départemental d'aviron : régates internationales d'aviron de l'Ailette le 29 mai 2016	1 100 €
- Chauny sports cyclisme : course cycliste "Paris- Chauny international" le 3 juillet 2016	8 000 €
- District Aisne de football : match amical U16 France - Allemagne le 16 mai 2016 à SOISSONS	1 800 €

- Golf de l'Ailette : 270 €  
finale du championnat de France par équipes  
mid-amateurs messieurs D2 et D3 à l'Ailette le 19 juin 2016

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs pour la saison sportive 2015/2016, les soldes suivants :

- Soissons Cuffies Aisne basket-ball 3 140 €

- Villers Cotterêts volley ball 10 000 € ;

2) Gage cette dépense de 24 310 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président à signer l'avenant à la convention financière 2016 avec le District Aisne de football.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 024**

**Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative et des Communautés de communes**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 505,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte de l'annulation de la subvention de 1 485 € qui a été allouée à l'association des Francas lors de la réunion du Budget primitif 2016 pour l'ALSH d'AMBLENY et décide d'attribuer à cette même association une subvention de 1 160 €, conformément au barème en vigueur ;

2) Alloue aux associations ainsi qu'aux Communautés de communes qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1 et 2 du rapport du Président ;

3) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, articles 6574 et 65734 ;

4) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :

23 095 € au chapitre 65, article 6574

20 075 € au chapitre 65, article 65734.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 025**

**Proposition de cession de matériels au profit des établissements  
publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte le principe de la remise à titre gratuit aux établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré, des lots de matériels acquis par le Département au cours de l'année 2011 dans le cadre du programme de réhabilitation des collèges.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 026**  
**Restauration, entretien et protection du patrimoine mobilier classé,**  
**inscrit et non protégé**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte :

- . le second volet du programme de restauration d'objets mobiliers, pour un montant de 1 496,00 €,
- . le second volet du programme de sauvetage et de fixations antivols d'objets mobiliers, pour un montant de 5 966,00 €,

tels qu'ils figurent respectivement dans les annexes 1 et 2 au rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 027**

**Syndicat Mixte du Familistère Godin - Demande de participation  
financière**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204, au Syndicat Mixte du Familistère Godin, la subvention ci-après :

<b>Nature de l'opération</b>	<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Subvention</b>
Aménagement muséographique du bureau de l'appartement Godin	35 000,00 € HT	35 000,00 €.
Acte déposé en Préfecture Le 08/06/2016	Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,	

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 028**

**Programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes : Mmes Marie-Françoise ALLART, Louise BRIQUET, Liliane BRUGNIAU, Dany DUHAMEL, Brisida PEREIRA DE LIMA, Colette STYPA, Nicole VERLON et M. Maurice PFISTER**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde une subvention à :

. Mme Marie-Françoise ALLART	678,45 €
. Mme Louise BRIQUET	135,83 €
. Mme Liliane BRUGNIAU	1 686,22 €
. Mme Dany DUHAMEL	2 856,48 €
. Mme Brisida PEREIRA DE LIMA	1 850,69 €
. Mme Colette STYPA	2 633,90 €
. Mme Nicole VERLON	1 147,50 €
. M. Maurice PFISTER	3 035,80 €

au titre du programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes, subvention imputable sur les crédits inscrits au chapitre 204, nature 20422 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions afférentes à cette décision, à intervenir avec les intéressés.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 029**

**Aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde une aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien à :

- M. Maxime VANNITSEN 3 500 € ;  
10 rue des Américains – 02880 BUCY-LE-LONG

2/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 030**

**Avenant n° 3 à la convention n° 2013-01 relative aux engagements respectifs de l'association Famille, Enfance et Réseaux Sociaux (FERS) et du Département de l'Aisne à la mise en oeuvre du Contrat Enfance Jeunesse**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant n° 3 à la convention n° 2013-01 relative au partenariat avec l'association Famille, Enfance et Réseaux Sociaux permettant l'exécution du Contrat Enfance Jeunesse.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 031**

**Création et adaptation de logements intermédiaires pour personnes âgées - Demande d'aide départementale en faveur de LOGIVAM SA d'HLM**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde à LOGIVAM SA d'HLM, une subvention de :

\* **30 000 €** représentant 5 % du coût HT de l'opération de 696 417 €, plafonné à 600 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 6 logements intermédiaires pour personnes âgées (5 PLUS et 1 PLAI) situés rue Paul Doumer à VILLERS-COTTERETS,

\* **10 438 €** représentant 50 % du coût des aménagements de 20 875 €, dans le cadre de l'adaptation des 6 logements (5 PLUS et 1 PLAI) aux handicaps et au vieillissement situés rue Paul Doumer à VILLERS-COTTERETS ;

2/ Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur aux montants initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 – Nature 204182 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 032****Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Energétique - Demande d'avance remboursable à destination d'un  
propriétaire occupant très modeste**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu sa précédente délibération en date du 28 septembre 2015, relative au rapport n° 053,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Annule le prêt accordé à Mme Béatrice LEVEQUE lors de sa séance du 28 septembre 2015 (rapport n° 053), d'un montant de 2 500 €, destiné à financer des travaux d'amélioration de son logement situé 4 rue de Celle les Condé à CONDE-EN-BRIE ;

2/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme Béatrice LEVEQUE – 4 rue de Celle les Condé – 02330 CONDE-EN-BRIE**  
1 mensualité de 66 € et 73 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 5 541 €.

Ce prêt à taux 0 sera versé à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,



- le solde en fin de travaux ;

3/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt qui sera passé entre le Département et l'emprunteur ;

4/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – Nature 2748 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUI, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 033**

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Energétique / Autonomie - Demandes d'aides à la réalisation de  
travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 17 mars 2014, relative au rapport n° 45,

Vu sa précédente délibération en date du 8 juin 2015, relative au rapport n° 022

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

I-Dossiers reçus lors de la 1<sup>ère</sup> période du PIG (avant le 22/10/2015) :

1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- Mme et M. Stéphane ALLOT (propriétaires bailleurs)	6 180,00 €,
- M. Philippe ANDRE (propriétaire bailleur)	4 175,00 €,
- Mme et M. Michel CARPENTIER (propriétaires bailleurs)	7 139,00 €,
- Mme Marie-Thérèse DUCHENNE	3 000,00 €,
- M. Anthony ETIEN (propriétaire bailleur)	6 036,00 €,

- M. Samih FRANI (propriétaire bailleur)	5 187,00 €,
- Mme Sandrine JOCAILLE	8 614,00 €,
- M. Luc JOURDAIN	9 011,00 €,
- Mme et M. Roland LAMARRE (propriétaires bailleurs)	5 070,00 €,
- Mme Sabine POL et M. David PREVOT	10 000,00 €,
- M. Jean-François ROSEAU	10 000,00 €,
- M. Philippe SEBBE (propriétaire bailleur)	7 952,00 €,
- La SCI LC (M. Claude LOUBRY propriétaire bailleur)	6 197,00 €,
- La SCI les Flamboyants (M. Patrick THEVENARD, propriétaire bailleur)	4 079,00 €,
- Mme Jacqueline VACHET	3 000,00 €.

**Soit un total de : 95 640,00 € ;**

2/ Accorde la subvention forfaitaire de 1 000 € en complément de l'aide de solidarité écologique attribuée par l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Précarité Energétique** à :

- Mme et M. Claude GRANSON,
- Mme Catherine MANCHE.

**Soit un total de : 2 000,00 € ;**

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

#### II-Dossiers reçus après le 22/10/2015

1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- Mme Marie-Noëlle FRERE	2 000,00 €,
- Mme et M. Marc POLLART	5 000,00 €.

**Soit un total de : 7 000,00 € ;**

2/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Autonomie** à :

- M. Marcel BOULNOIS	3 780,00 €,
- Mme Pierrette DELAPORTE-PECCAVET	1 219,00 €,
- M. Yvon HORWATH	229,00 €.

**Soit un total de : 5 228,00 € ;**

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

4/ Annule la subvention de 500 € accordée lors de sa séance du 17 mars 2014 à Mme Véronique DECISY pour financer des travaux d'amélioration de son logement situé 22 rue Wasselin à VADENCOURT dans la mesure où les travaux réalisés ne respectent pas le gain énergétique de 25 % ;

5/ Annule la subvention de 1 000 € accordée lors de sa séance du 8 juin 2015 à Mme Isabelle ACHOUR TALET pour financer des travaux d'amélioration de son logement situé 6 rue des Grignons à CONDE-SUR-AISNE dans la mesure où Madame souhaite abandonner le projet.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<b>RAPPORT N° 034</b>
-----------------------

<b>Soutien à la création de logements locatifs sociaux</b>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

1/ Se prononce favorablement sur les demandes de financement suivantes :

**- LOGIVAM SA d'HLM**

Construction de 22 logements collectifs locatifs (16 PLUS et 6 PLAI) Rue de l'Arc – VILLENEUVE SAINT-GERMAIN 5 500 € par logement	121 000 €
Construction de 20 logements collectifs locatifs (14 PLUS et 6 PLAI) Rue Youri Gagarine - BELLEU 5 500 € par logement	110 000 €
Construction de 20 logements locatifs (13 PLUS et 7 PLAI) Rue de la Plaine Saint-Lazare - BELLEU 5 500 € par logement	110 000 € ;

2/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 035**

**Convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès  
du Comité des Oeuvres Sociales du Département de l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département de l'Aisne et le Comité des Œuvres Sociales du Département de l'Aisne, dont le détail figure en annexe à son rapport, relative à la mise à disposition de Mme Delphine ALGISI.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 036**

**Conventions de mise à disposition d'agents du Département auprès  
de la Maison Départementale des Personnes Handicapées**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 036,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions, dont le détail est repris en annexe à son rapport, entre le Département de l'Aisne et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aisne, relatives aux mises à disposition de Mmes Amina HALFAOUI, Dominique MUSY et Angélique PIASENTINI, aux renouvellements des mises à disposition de Mmes Patricia GENARD, Catherine LARZILLIERE et Annie VERCAEMPT et à l'avenant concernant M. Emmanuel VALLERAND.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p><b>RAPPORT N° 037</b> <b>Acquisitions amiables sur les communes de REMIGNY, GIBERCOURT, BEAUREVOIR et NEUVILLE-SAINT-AMAND</b> <b>* Dépenses propres</b> <b>Cession de terrains sur les communes de NEUVE-MAISON et BEZU- SAINT-GERMAIN</b></p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu sa précédente délibération en date du 28 septembre 2015, relative au rapport n° 063,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

\* Décide de procéder aux acquisitions et aux cessions suivantes, conformes aux avis émis par le service de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

**I - Aménagement de la RD n° 1 entre les échangeurs de MONTECOURT-LIZEROLLES (D34) et LIEZ (D53) sur le territoire des communes de GIBERCOURT, MENNESSIS, MONTECOURT-LIZEROLLES et REMIGNY :**

**- Indemnités de dépossession :**

1) Immeuble appartenant à l'indivision BOUTIN :

. 0,55 €/m<sup>2</sup> pour 1 parcelle en nature de terre cadastrée section ZB n° 42(partie) sur la commune de GIBERCOURT (n° 3 du plan parcellaire), pour une superficie de 286 m<sup>2</sup>.

2) Immeuble appartenant à l'indivision DE POURCQ :

. 0,55 €/m<sup>2</sup> pour 1 parcelle en nature de terre cadastrée section ZB n° 103 sur la commune de GIBERCOURT (n° 4 du plan parcellaire), pour une superficie de 477 m<sup>2</sup>.

3) Immeuble appartenant à Mme Jeanne DRAYE-CHARBOIS :

. 0,55 €/m<sup>2</sup> pour 1 parcelle en nature de pâture cadastrée section ZB n° 196 sur la commune de REMIGNY (n° 27 du plan parcellaire), pour une superficie de 97 m<sup>2</sup>.

**- Indemnités au titre de l'éviction agricole :**

Les indemnités d'éviction agricole, acceptées sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture établi au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

1) Immeuble exploité par l'EARL DEMAREST MARIE :

. à raison de 9 922,00 €/ha pour 1 parcelle en nature de terre de culture cadastrée section ZB n° 42 sur la commune de GIBERCOURT (n° 3 du plan parcellaire), pour une superficie de 2 a 86 ca.

2) Immeuble exploité par M. Michel NUTTENS :

. à raison de 9 922,00 €/ha pour 1 parcelle en nature de terre de culture cadastrée section ZB n° 78 sur la commune de GIBERCOURT (n° 4 du plan parcellaire), pour une superficie de 4 a 77 ca.

3) Immeuble exploité par l'EARL DES RIEZ :

. à raison de 10 122,00 €/ha pour 1 parcelle en nature de pâture cadastrée section ZB n° 156 sur la commune de REMIGNY (n° 27 du plan parcellaire), pour une superficie de 97 ca.

**POUR UN MONTANT TOTAL DE : 1 422,83 €**

**II - Aménagement de la RD n° 28 sur le territoire de la commune de BEAUREVOIR :**

- accepte la substitution des parcelles ZA n° 50 pour 156 m<sup>2</sup> et ZA n° 51 pour 82 m<sup>2</sup> par les parcelles ZA n° 55 pour 156 m<sup>2</sup> et ZA n° 56 pour 82 m<sup>2</sup> dans la désignation cadastrale de l'acquisition par le Département de M. Jean-Marie LELONG, approuvée par la délibération de la Commission Permanente du 28 septembre 2015.

**III - Acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND :**

Un ensemble immobilier à usage industriel et commercial, sis 10 rue de Saint-Quentin, appartenant à la SCI SAINT AMAND, cadastré section AA n° 1 pour une superficie totale de 65 a 03 ca, moyennant un prix de 410 000 €.

**IV - Cession d'un délaissé de la RD n° 31 sur le territoire de la commune de NEUVE-MAISON :**

. une parcelle cadastrée section A n° 1649 pour une superficie de 194 m<sup>2</sup>, au profit de M. Jacky SERANT, moyennant le prix de 240,56 €.

**V - Cessions immobilières de terrains sur la commune de BEZU-SAINT-GERMAIN - ZID DE L'OMOIS :**

. un terrain cadastré section ZD n° 189, 192, 190(p) et 193(p) pour une surface totale de 6 238 m<sup>2</sup> sur la commune de BEZU-SAINT-GERMAIN, à la SARL DUP ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer, au prix de 15 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 93 570 € HT ;

. un terrain cadastré section ZD n° 190(p) et 193(p) pour une surface totale de 5 520 m<sup>2</sup> sur la commune de BEZU-SAINT-GERMAIN, à l'Association APEI des 2 vallées ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer, au prix de 15 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 82 800 € HT ;

. un terrain cadastré section ZD n° 209, 212, 215(p) et 218 pour une surface totale de 6 000 m<sup>2</sup> sur la commune de BEZU-SAINT-GERMAIN, à l'Association APEI des 2 vallées ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer, au prix de 15 €/m<sup>2</sup> soit un total de 90 000 € HT ;

\* Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les actes d'acquisition et de cession à intervenir en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental ;

\* Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les compromis de vente, les actes d'acquisition et de cession en la forme notariée à intervenir, et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge des acquéreurs.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 038**

**Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la  
Communauté de communes des Portes de la Thiérache**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 038,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 039**

**Avis sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes de MARLE et de COUVRON ET AUMENCOURT**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes de COUVRON-ET-AUMENCOURT et de MARLE, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 040**

**Convention avec l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) relative aux travaux de modification de l'éclairage public du parking bus du collège Joliot-Curie de TERGNIER situé sur le territoire de la commune de CONDREN  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 040,

Vu sa précédente délibération en date du 2 mai 2016, relative au rapport n° 042,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) relative à la modification de l'éclairage public du parking bus, du collège Joliot-Curie de TERGNIER, situé sur le territoire de la commune de CONDREN ;

- Prend note qu'elle occasionne, pour le Département, une dépense estimée à 7 771,21 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental (Fonds aux établissements publics) ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 041**

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage  
communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de  
l'aménagement de la RD 87 (2ème tranche) du PR 14+650 au PR  
14+800 sur la commune d'EPAUX-BEZU  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune d'EPAUX-BEZU dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques et administratives de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 87 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 21 300 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 36 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 21 300 € HT pour l'aménagement de la RD 87 en traverse d'EPAUX-BEZU, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 042**  
**Exploitation du site de MONAMPTEUIL**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **042**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide, dans le cadre de l'exploitation du Site de MONAMPTEUIL :

\* de proroger par voie d'avenant jusqu'au 30 juin 2017, la convention d'exploitation du domaine public fluvial concédé conclue le 11 octobre 2013 avec la Société Nautique Laonnoise,

\* de proroger par voie d'avenants jusqu'au 30 juin 2017, les conventions passées le 25 juin 2007 au profit du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre d'une part pour l'exploitation du domaine public fluvial concédé et d'autre part pour la mise à disposition des terrains du Département et des équipements d'Axo'Plage ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 043</b> <b>Fonds Départemental de Solidarité - Individualisation d'opérations</b> <b># Dépenses pour tiers</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 043,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte les inscriptions détaillées ci-dessous :

**CANTON DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS :**

\*une subvention relative à la commune de JONCOURT pour des travaux de voirie VC n°4 rue d'En Bas, pour un montant de 8 195,60 € sur le programme 2016

**CANTON DE CHAUNY :**

\*une subvention relative à la commune de COMMENCHON pour des travaux de voirie VC n°7 rue de l'Abbaye, pour un montant de 10 725,00 € sur le programme 2016

**CANTON DE FERRE-EN-TARDENOIS :**

\*une subvention relative à la commune de BRAINE pour des travaux de voirie VC Av. P BECRET (parking de la gare), pour un montant de 5 100,00 € sur le programme 2015

\*trois subventions relatives à la commune de COURMONT pour des travaux de voirie RD n°14 Grand Rue, VC Pl. du Cimetière et rte de Ronchères, pour un montant total de 22 463,26 € sur les programmes 2015 et 2016

\*une subvention relative à la commune de CHERY-CHARTREUVE pour des travaux de voirie VC de la Tuilerie hameau de Dôle, pour un montant de 8 487,00 € sur le programme 2016

\*deux subventions relatives à la commune de SAINT-THIBAUT pour des travaux de voirie VC rte de Chéry Chartreuve et rue Victorine, pour un montant total de 7 500,00 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la commune de BAZOCHES-SUR-VESLES pour des travaux de voirie VC rue des Grands Jardins, pour un montant de 6 113,52 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la commune de CYS-LA-COMMUNE pour des travaux de voirie VC rte de Presles, pour un montant de 8 670,00 € sur le programme 2016

\*deux subventions relatives à la commune de COUVRELLES pour des travaux de voirie VC n°2 de Couvrelles à Maast et Violaine et n°4 rte de Vasseny, pour un montant total de 13 237,50 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la commune de LES SEPTVALLONS pour des travaux de voirie VC rue de la Lombardie, pour un montant de 13 378,75 € sur le programme 2016

**\*CANTON DE GUIGNICOURT :**

\*une subvention relative à la commune de PONTAVERT pour des travaux de voirie VC Ch. des Hautes Grèves, pour un montant de 12 509,13 € sur le programme 2016

**\*CANTON DE GUISE :**

\*une subvention relative à la commune de MOLAIN pour des travaux de voirie VC n°1 rue du Bois St Pierre, pour un montant de 19 710,00 € sur le programme 2015

**\*CANTON DE LAON-2 :**

\*une subvention relative à la commune de BIEVRES pour des travaux de voirie VC rue des Jardins, pour un montant de 3 811,50 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la commune d'ETOUVELLES pour des travaux de voirie VC rue des Choux Billons, pour un montant de 7 051,80 € sur le programme 2016

**CANTON DE SOISSONS-1 :**

\*quatre subventions relatives à la commune de CUISY-EN-ALMONT pour des travaux de voirie VC Rte de Cuisy à Osly n°1 et 2, Carrière Bécrot et les Bouderoles, pour un montant total de 11 555,90 € sur le programme 2015

**CANTON DE VERVINS :**

\*une subvention relative à la commune de PLOMION pour des travaux de voirie VC n°18 Ch. de Froidmont, pour un montant de 18 591,83 € sur le programme 2016

**CANTON DE VILLERS-COTTERETS :**

\*une subvention relative à la commune de CUIRY-HOUSSE pour des travaux de voirie VC n°12 Ch. de Violaine à Cuiry, pour un montant de 4 061,34 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la commune de RETHEUIL pour des travaux de voirie VC n°19, pour un montant de 2 887,50 € sur le programme 2016

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 30 mai 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

<p><b>RAPPORT N° 044</b></p> <p><b>Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en sécurité du domaine public - Individualisation -Commune de COYOLLES</b></p> <p><b>* Dépenses propres</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **044**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, l'opération suivante :

Canton de VILLERS-COTTERETS :

COYOLLES RD 813 entre les PR1+000 et 2+000

43 000 €,

- de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 045**

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes  
Départementales - Sous-programme traverse - Petites opérations liées  
au Fonds Départemental de Solidarité - Individualisation - Commune  
de LA CHAPELLE-SUR-CHEZY  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 045,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 des petites opérations liées au Fonds Départemental de Solidarité, l'opération suivante :

LA CHAPELLE-SUR-CHEZY            RD 15                    33 000 €,

- de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 046**

**Mise en valeur du site de l'Abbaye de Vauclair  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **046**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de proroger d'un an par voie d'avenant la convention de mise en valeur du site de l'Abbaye de Vauclair passée avec le Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 047**

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations de chaussées - Individualisation d'opérations  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 047,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations de chaussées », les opérations décrites dans le rapport du Président avec les montants récapitulatifs suivants :

- RD 11 entre les PR 5+242 et 5+792, sur le territoire de la commune de CHEZY-EN-ORXOIS, pour un montant de 37 700 €

- RD 15 entre les PR 37+850 et 38+200, sur le territoire de la commune de VIELS-MAISONS, pour un montant de 27 500 €.

- RD 10 entre les PR 3+795 et 3+1 210, sur le territoire de la commune d'ETREPILLY, pour un montant de 27 300 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 30 mai 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY

**RAPPORT N° 048**

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations d'ouvrages d'art - Individualisation d'opérations  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **048**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations d'ouvrages d'art », les opérations décrites dans le rapport du Président avec les montants récapitulatifs suivants :

OA n° D0076, RD 15 au PR 27+450, sur le territoire de la commune de CHEZY-SUR-MARNE pour un montant de 55 000 €.

OA n° D327A, RD 420 au PR 0+145, sur le territoire de la commune de VALLEES EN CHAMPAGNE pour un montant de 26 000 €.

OA n° D262A, RD 87 au PR 7+050, sur le territoire de la commune de BLESME pour un montant de 84 000 €.

OA n° D0427, RD 863 au PR 14+300, sur le territoire de la commune de LA-CELLE-SOUS-MONTMIRAIL pour un montant de 44 000 €.

OA n° D0627, RD 1029 au PR 41+200, sur le territoire de la commune de GUISE pour un montant de 85 000 €.

OA n° D0238, RD 74 au PR 4+500, sur le territoire de la commune de BUCILLY pour un montant de 70 000 €.

OA n° D0201, RD 61 au PR 28+660, sur le territoire de la commune de ROGNY pour un montant de 58 000 €.

OA n° D0280, RD 132 au PR 0+850, sur le territoire de la commune de BRISSY-HAMEGICOURT pour un montant de 74 000 €

OA n° D0171, RD 53 au PR 29+560, sur le territoire de la commune de TERGNIER pour un montant de 71 000 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 08/06/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

